



**MINISTÈRE DE LA JUSTICE**

Paris, le **25 FEV. 2009**

**DIRECTION  
DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE**

LE DIRECTEUR

Note à l'attention de

Mesdames et Messieurs les Directeurs interrégionaux  
de la protection judiciaire de la jeunesse

Monsieur le Directeur Général de l'école nationale  
de la protection judiciaire de la jeunesse

Mesdames et Messieurs les Directeurs départementaux  
de la protection judiciaire de la jeunesse

**OBJET** : Circulaire d'orientation relative à l'action éducative structurée par les activités de jour et ses annexes ; référentiel de démarches et d'outils pédagogiques des activités de jour

La présente circulaire s'inscrit dans le cadre de l'objectif 2.2 du projet stratégique national visant à renforcer l'intervention de la DPJJ en direction des jeunes confiés au pénal en garantissant la qualité de la prise en charge.

Elle formalise des références communes dans le domaine des activités de jour à partir de la réflexion et des documents issus des deux comités techniques paritaires centraux de 2008.

L'intégration sociale par l'insertion scolaire et professionnelle des mineurs est une des missions de la protection judiciaire de la jeunesse qui se décline au travers des activités de jour. Il est nécessaire, aujourd'hui, de leur donner un sens et toute leur place en tant que support d'éducation dans le cadre de la rénovation des méthodes de l'action éducative au bénéfice des mineurs les plus en difficultés<sup>1</sup>.

Quelle que soit la mesure judiciaire d'origine, le principe d'une activité de jour structure l'ensemble des prises en charge. Tous les établissements, services et unités de la protection judiciaire de la jeunesse sont donc concernés par ces nouvelles orientations.

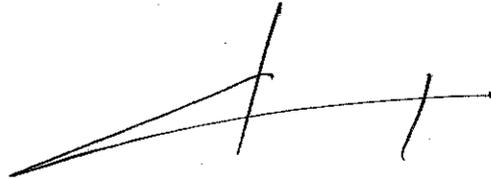
Les dispositifs d'insertion territoriaux, par manque de textes normatifs, se sont structurés autour d'initiatives locales donnant lieu à une richesse de pratiques et d'outils, mais également à une disparité dans les réponses apportées. Cette logique animée par l'offre doit glisser vers une dynamique d'adaptation aux besoins, au plus près des mineurs.

<sup>1</sup> Objectif 3.2.1 du projet stratégique national de la PJJ 2008-2011

Le besoin de références institutionnelles apparaît d'autant plus nécessaire que le rapport de l'Inspection des services<sup>2</sup> indique que plus d'un mineur sur cinq suivis en milieu ouvert n'est inscrit dans aucune démarche d'insertion scolaire ou professionnelle.

La présente circulaire, accompagnée du référentiel de démarches et d'outils pédagogiques des activités de jour, fixe les orientations concernant les contenus et l'organisation des activités de jour<sup>3</sup>. La mise en œuvre de ces orientations, qui induisent de nouvelles pratiques aussi bien en hébergement, en milieu ouvert et en insertion, nécessite un travail associant l'ensemble des personnels. Il est donc possible pour mener à bien cette évolution, de la dissocier dans un premier temps, de la mise en conformité des structures aux dispositions du décret relatif aux établissements et services du secteur public de la protection judiciaire de la jeunesse<sup>4</sup>.

L'échéance pour la mise en conformité reste bien novembre 2009. Cependant, la structuration juridique peut, sans difficulté, être modifiée dès qu'une organisation conforme à l'orientation sur les activités de jour et l'insertion est arrêtée sur chacun des territoires.



**Philippe-Pierre CABOURDIN**

---

<sup>2</sup> Les activités de jour et d'insertion – Rapport d'évaluation – 2 février 2007

<sup>3</sup> Ces orientations confortent les pratiques existantes en CER (cahier des charges des centres éducatifs renforcés), en CEF (note DPJJ du 25 février 2005 relative à l'organisation de la scolarisation des mineurs placés en centre éducatif fermé) et en SEEPM (note de service du 5 mars 2007 relative à l'organisation du service de l'enseignement dans les établissements pénitentiaires pour mineurs).

<sup>4</sup> Décret n° 2007-1573 du 6 novembre 2007

**CIRCULAIRE D'ORIENTATION**

**L'ACTION EDUCATIVE STRUCTUREE  
PAR LES ACTIVITES DE JOUR**

## **1 - Les missions**

### **1 – a. Les principes de l’action éducative structurée par les activités de jour**

La capacité à se maintenir ou à s’inscrire dans les dispositifs de droit commun (enseignement / formation / emploi) est un objectif essentiel pour chaque mineur confié à la protection judiciaire de la jeunesse. Aux mineurs ne pouvant bénéficier d’emblée des dispositifs de droit commun, la protection judiciaire de la jeunesse propose une prise en charge éducative structurée par des activités de jour. Celle-ci est réalisée sans délai, sans qu’un projet préalable soit nécessairement requis. En tant que support de l’émergence d’un projet, la prise en charge en activités de jour est précisément enclenchée en l’absence de projet.

L’action éducative structurée par une activité de jour se définit par la construction d’un parcours personnalisé. Elle se décline en temps collectifs, dont les contenus ont une visée socialisante en cohérence avec des temps d’accompagnement individuels. La déclinaison opérationnelle de cet objectif se traduit par un emploi du temps adapté à chaque mineur.

En tant que modalité de prise en charge globale, l’action éducative structurée par l’activité de jour nécessite que les parents ou représentants légaux soient associés à l’élaboration du projet pour leur enfant.

### **1 - b. Les publics**

On peut distinguer les mineurs qui :

- sont inscrits dans les dispositifs de droit commun ou sont en capacité de les intégrer directement,
- peuvent les intégrer avec un accompagnement éducatif,
- ne le peuvent pas dans l’immédiat.

Une grande partie des mineurs, souvent au cœur d’une problématique mêlant à la fois sentiments de méfiance, de doute ou d’échec, s’enferme parfois dans une logique de repli, de rejet ou d’opposition à tout ce qui a vocation à les encadrer. La protection judiciaire de la jeunesse doit leur attribuer un statut social, dès le début de la prise en charge dans le dispositif « accueil-accompagnement » ou dans le module des acquisitions. Il peut s’agir soit du statut d’élève, relevant du code de l’éducation, soit de celui de stagiaire de la formation professionnelle, rémunérée ou non, qualifiante ou non, relevant du code du travail (cf. annexe 1). L’action éducative structurée par les activités de jour vise au maintien du mineur dans un statut.

Un mineur relève des activités de jour soit au titre d’une mesure d’activité de jour<sup>1</sup>, soit au titre de son parcours éducatif dans le cadre d’une mesure judiciaire le confiant à un service de milieu ouvert ou à un établissement de placement, et de façon prioritaire pour tous les mineurs suivis au pénal.

---

<sup>1</sup> Circulaire d’application dans les services et les établissements de la PJJ de la mesure d’activité de jour en date du 18 février 2008

- **Les mineurs sous mandat judiciaire**

- Les moins de 16 ans

Les mineurs jusqu'à 16 ans sont, de par la loi, soumis à l'obligation d'enseignement et ont le statut d'élève. A ce titre, ils sont intégrés soit dans un cursus scolaire ordinaire, soit dans un dispositif spécialisé. Leur accueil, à titre exceptionnel, dans un dispositif spécifique de la protection judiciaire de la jeunesse ne peut être réalisé que dans le respect de l'obligation d'enseignement. Il convient d'en définir les critères et modalités avec l'établissement scolaire de rattachement conformément aux modalités définies avec l'Education nationale<sup>2</sup>.

- Les 16-18 ans

Les 16-18 ans représentent la majorité des mineurs accueillis en activités de jour. Ils ne relèvent plus de l'obligation scolaire et bénéficient peu des ressources que proposent les dispositifs de droit commun. Le cadre judiciaire doit être l'occasion de les inscrire dans un parcours d'intégration sociale et d'insertion professionnelle. Le fait que ces mineurs ne soient plus soumis à l'obligation scolaire n'empêche pas de rechercher leur inscription dans le statut d'élève.

Une concertation avec les services du conseil régional et les dispositifs locaux d'insertion et de formation doit permettre d'aboutir à une solution concrète garantissant la poursuite du parcours d'insertion, notamment pour préparer le passage à la majorité.

- **Les jeunes hors mandat judiciaire**

Elargir l'offre d'activités aux jeunes hors mandat judiciaire au pénal permet de mutualiser les moyens et les compétences et de diversifier les parcours des mineurs, qu'ils soient ou non sous mandat judiciaire. L'accueil de jeunes sans mandat judiciaire au pénal s'envisage dans le cadre d'une action du fonds social européen ou d'un partenariat construit sur la base de conventions formalisées avec des partenaires du dispositif de droit commun.<sup>3</sup>

- **Les mineurs isolés étrangers**

Pour ce public au pénal, les deux statuts peuvent être envisagés (élève ou stagiaire de la formation professionnelle). L'entrée dans un processus d'insertion doit particulièrement s'attacher à l'étude de la situation administrative en lien avec les associations d'aide aux migrants, à l'apprentissage de la langue et à l'accès aux soins.

## **2 - Les contenus des activités de jour**

### **2 – a. Définition des activités de jour**

Les activités de jour menées au sein des établissements et services de la protection judiciaire de la jeunesse sont un ensemble structuré d'actions qui s'exercent simultanément ou successivement dans les domaines du développement personnel et de l'acquisition de compétences sociales, scolaires et professionnelles.

---

<sup>2</sup> Inspection académique du ressort

<sup>3</sup> Les modalités d'accueil des mineurs hors mandat judiciaire au pénal en UEAJ sont précisées dans le cahier des charges des UEAJ

Tout en éloignant le mineur de l'inaction et des systèmes bâtis entre pairs, les activités de jour contribuent, au même titre que d'autres modes de médiation, à l'apprentissage des « savoir-être » et « savoir-faire ».

La conduite des activités de jour repose sur les compétences coordonnées de l'ensemble des professionnels participant à l'action éducative. Les formations initiales et continues des personnels devront intégrer dans leurs programmes cette évolution des métiers.

Chaque activité de jour doit être reliée au dispositif « accueil-accompagnement » ou au module des acquisitions. Ce qui prévaut à travers ces deux modalités, c'est le réapprentissage des rythmes et l'acceptation de règles. Il faut garantir un contenu, un contenant, et un espace. Le mineur doit savoir qu'il est attendu tous les jours de telle heure à telle heure.

- Le dispositif « accueil-accompagnement » (cf. annexe 2) d'une durée moyenne de un à trois mois est constitué de trois phases : accueil, bilan et restitution. Il est organisé et mis en place dans tous les services, établissements et unités, exceptés les SEAT, les UEAT et les UEHD. Les mineurs provenant de l'hébergement diversifié pourront bénéficier du dispositif « accueil-accompagnement » mis en place dans les autres unités de l'établissement ou du service de rattachement.
- Le module des acquisitions (cf. annexe 3) d'une durée moyenne de six mois vise à développer des compétences dans les domaines cognitif, créatif, technique, préprofessionnel et social. Il est mis en place dans les UEAJ. En fonction des besoins repérés du mineur et de son mode d'entrée à l'UEAJ, le dispositif « accueil-accompagnement » peut être associé au module des acquisitions.

Il s'agit de distinguer d'une part l'intégration des activités de jour dans l'organisation de l'unité éducative et d'autre part le parcours du mineur dans les activités de jour :

- L'organisation de l'unité éducative  
Les durées moyennes indiquées (de 1 à 3 mois ou 6 mois) intéressent l'organisation de l'unité éducative et non le parcours du mineur. Elles correspondent au déroulé du programme d'activités de jour tout au long de l'année<sup>4</sup>. Ce programme est décliné en séances collectives réparties sur la semaine et permet l'entrée et la sortie permanentes des mineurs. Pour garantir la pérennité de la mise en place du dispositif « accueil-accompagnement » et du module des acquisitions tout au long de l'année, l'unité éducative doit être organisée sur le principe d'activités de jour quotidiennes, quel que soit le nombre de mineurs inscrits et présents.
- Le parcours du mineur  
Dès son arrivée, le mineur est accueilli dans le dispositif ou le module en cours. Selon ses aptitudes, son parcours est formalisé par un emploi du temps individualisé déterminé à l'intérieur des contenus et cadres horaire indiqués ci-dessus. Son parcours individuel comprend un nombre d'heures et une durée qui lui sont propres en fonction des activités de jour qu'il est en capacité de réaliser puis de valider à l'intérieur de l'unité éducative<sup>5</sup>.

---

<sup>4</sup> Une UEAJ pourra par exemple organiser 2 modules des acquisitions sur une année (1<sup>er</sup> module de septembre à février ; 2<sup>ème</sup> module de mars à août) ou 3 modules (1<sup>er</sup> module de septembre à décembre ; 2<sup>ème</sup> module de janvier à avril ; 3<sup>ème</sup> module de mai à août). Il en est de même pour le dispositif « accueil-accompagnement ».

<sup>5</sup> En début de parcours, l'emploi du temps du mineur peut ne comporter que 10h sur les 27 ou 30h de la dominante. Progressivement, le nombre d'heures augmente selon son évolution.

## **2 – b. Modalités de l'accompagnement éducatif dans le cadre des activités de jour**

L'accompagnement éducatif du mineur dans sa situation judiciaire, personnelle, familiale, sociale, sanitaire, scolaire et professionnelle, constitue le fondement de l'action éducative. Il doit privilégier l'engagement dans l'action partagée qu'est le « faire-avec » qui, en nouant action et relation éducative, permet l'établissement d'un lien.

L'entrée en activité doit faciliter l'adhésion du mineur. Son adhésion est un objectif et non un préalable. L'activité de jour revêt alors une dimension de médiation dans l'élaboration du projet individuel.

Dès le début de toute prise en charge, un emploi du temps soutenu par des activités de jour structure le quotidien de chaque mineur qui n'a aucune activité de droit commun.

Les méthodes actives appropriées sont la pédagogie différenciée, la pédagogie de projet, la pédagogie de l'alternance et la pédagogie du détour<sup>6</sup>. Les démarches pédagogiques retenues donnent toute leur place aux ressources du groupe de mineurs comme vecteur facilitateur des apprentissages et de la socialisation.

Des outils pédagogiques afférents sont nécessaires. La base nationale officielle de données est répertoriée dans le référentiel de démarches et d'outils pédagogiques des activités de jour.

## **3 - Organisation territoriale et organisation des unités éducatives**

### **3 - a. L'organisation territoriale**

L'organisation territoriale des activités de jour s'inscrit dans le cadre général posé par le projet stratégique national de la protection judiciaire de la jeunesse 2008- 2011.

Chaque direction interrégionale décline, d'ici 2011, dans son projet stratégique les axes du PSN et les questions liées au développement des activités de jour, structurant l'ensemble des prises en charge.

La région administrative recouvre les domaines du développement économique, de l'aménagement du territoire et de la planification, de l'éducation, de la formation professionnelle et de la culture. C'est à cet échelon territorial que les intérêts des mineurs pris en charge à la protection judiciaire de la jeunesse en matière d'intégration sociale par l'insertion scolaire et professionnelle doivent être représentés.

Les fonctions suivantes doivent être représentées au niveau de la région administrative :

- fonction d'animation : déclinaison des orientations nationales en matière d'activités de jour en tenant compte des particularités locales ; coordination des politiques départementales du ressort.
- fonction de représentation : participation aux politiques partenariales, en représentation du directeur interrégional, favorisant l'inscription des mineurs pris en charge à la protection judiciaire de la jeunesse dans les dispositifs de droit commun.
- fonction de relais : assurer la remontée des besoins et des pratiques des établissements, services et unités.

---

<sup>6</sup> Cf. Référentiel de démarches et d'outils pédagogiques des activités de jour

Le directeur départemental organise l'action éducative structurée par les activités de jour et en décline les modalités dans le projet départemental conformément aux orientations des projets stratégiques national et régional. Il veille à ce que les activités de jour soient mises en place dans l'ensemble des fonctions éducatives. Il favorise la lisibilité des places de mesure d'activité de jour (MAJ) à l'égard de la juridiction. Il garantit l'articulation avec les services du secteur associatif habilité et les dispositifs de droit commun, afin que les ressources territoriales mutualisent leurs actions éducatives et leurs pratiques pédagogiques<sup>7</sup>.

Il assure l'animation, l'impulsion, la coordination de l'action éducative structurée par les activités de jour. Ces fonctions sont relayées par les directeurs d'établissement et de service territoriaux.

### **3 – b. L'organisation des unités éducatives**<sup>8</sup>

#### **L'unité éducative de milieu ouvert**

L'unité éducative de milieu ouvert met en place le dispositif « accueil-accompagnement » en application de la présente circulaire et du référentiel de démarches et d'outils pédagogiques des activités de jour. Il s'agit de préconiser des pratiques qui renouvellent la qualité des prises en charge, notamment pour les 20% des mineurs sans activité. La mise en œuvre de ces pratiques est envisageable pour les investigations d'orientation éducative.

#### **L'unité éducative d'hébergement collectif**

L'unité éducative d'hébergement collectif met en place le dispositif « accueil-accompagnement » en application de la présente circulaire, du référentiel de démarches et d'outils pédagogiques des activités de jour et selon les modalités définies par le cahier des charges des unités éducatives d'hébergement collectif en date du 7 avril 2008.

#### **L'unité éducative d'activité de jour**

L'unité éducative d'activité de jour met en place le module des acquisitions et, selon les besoins repérés individuels des mineurs, le dispositif « accueil-accompagnement » en application de la présente circulaire et du référentiel de démarches et d'outils pédagogiques des activités de jour. Il n'est pas possible de structurer une UEAJ uniquement sur le dispositif « accueil-accompagnement ».

Elle peut être rattachée soit à un EPE (établissement de placement éducatif), dénommé alors EPEI (établissement de placement éducatif et d'insertion), soit à un STEMO (service territorial éducatif de milieu ouvert), dénommé alors STEMOI (service territorial éducatif de milieu ouvert et d'insertion), soit à un STEI (service territorial éducatif d'insertion).

La création d'un STEI se justifie pour regrouper plusieurs UEAJ. De même, un STEI peut être créé à partir d'une UEAJ comportant plus de 24 places.

---

<sup>7</sup> Par exemple, les ressources du centre d'information et d'orientation, de l'atelier pédagogique personnalisé, du bureau information jeunesse, etc... sont utilisées dès la prise en charge dans le dispositif « accueil-accompagnement »

<sup>8</sup> Cf. décret n° 2007-1573 du 6 novembre 2007 relatif aux établissements et services du service public de la protection judiciaire de la jeunesse

Une UEAJ doit comporter au minimum 24 places (cf. annexe 4) et être composée d'une équipe pluridisciplinaire constituée d'un responsable d'unité éducative, de professeurs techniques (3 ETP), d'éducateurs (2 ETP), d'un adjoint administratif (0.5 ETP) ainsi que de professionnels issus des champs de la santé physique et mentale et/ou des domaines techniques (adjoints techniques). Ces temps sont à définir dans le projet pédagogique. Le directeur de service partage son temps entre l'UEAJ et le service de rattachement. Ces normes garantissent aux mineurs le respect de leur statut d'élève ou de stagiaire de la formation professionnelle, et permettent de leur garantir les contenus correspondant à leur statut dans un cadre sécurisé.

## **ANNEXE 1 : Le statut de stagiaire de la formation professionnelle**

La direction de la protection judiciaire de la jeunesse bénéficie d'un agrément national délivré par le ministère du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité. A ce titre, les mineurs âgés de **16 ans et plus** (sous mandat judiciaire ou hors mandat dans le cadre de conventions partenariales) peuvent être **stagiaires rémunérés ou non rémunérés** de la formation professionnelle.

Le CNASEA, centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles, est un organisme payeur qui finance, pour les publics de la protection judiciaire de la jeunesse, la couverture sociale et la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle.

La protection judiciaire de la jeunesse inscrit le mineur dans ce statut dès le début de la prise en charge dans le dispositif « accueil-accompagnement » ou dans le module des acquisitions.

Tous les mineurs sous mandat judiciaire qui relèvent du statut de stagiaire de la formation professionnelle sont obligatoirement affiliés, dès leur inscription dans ce statut, au régime général de la sécurité sociale. Ils sont ainsi couverts pour les 4 risques sociaux que sont : la maladie (maladie, maternité, invalidité, décès), la vieillesse, les allocations familiales, les accidents du travail et maladies professionnelles (articles L 6342-1 et suivants du code du travail).

### **1) Stagiaires non rémunérés**

L'absence de rémunération n'est en aucun cas un obstacle à l'affiliation au régime général de la sécurité sociale.

#### ➤ Le dossier

Les stagiaires inscrits dans une action de formation professionnelle non rémunérée remplissent le dossier d'inscription P2S qui doit être adressé au CNASEA dans le mois de l'entrée en stage.

### **2) Stagiaires rémunérés**

La rémunération des stagiaires de la formation professionnelle relève des articles L 6341-1 et suivants du code du travail. Cette rémunération ne peut venir en supplément d'un salaire ni de gratifications.

#### ➤ Le dossier

Les stagiaires inscrits dans une action de formation professionnelle rémunérée remplissent le dossier d'inscription RS1 simplifié<sup>9</sup> qui doit être adressé au CNASEA dans le mois de l'entrée en stage, accompagné d'un RIB au nom de l'intéressé.

Afin d'éviter des erreurs de gestion et d'imputation, les dossiers des stagiaires et les documents de suivi transmis au CNASEA doivent comporter l'intitulé exact de la formation.

---

<sup>9</sup> Il s'agit d'un dossier RS1 qui ne nécessite pas l'adjonction de documents complémentaires

➤ La durée

Les stages de la formation professionnelle sont rémunérés à temps plein à compter d'une durée hebdomadaire de 30 heures par semaine.

**Les stages à temps partiel sont rémunérés au prorata des heures réalisées.**

Les stages inférieurs à 40 heures mensuelles ne sont pas rémunérés.

➤ Typologie des formations rémunérées

Les catégories d'actions de formation qui entrent dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle sont (articles L 6313-1 et suivants du code du travail) :

- **Actions de préformation et de préparation à la vie professionnelle** : elles permettent à toute personne, sans qualification, d'atteindre le niveau nécessaire pour suivre un stage de formation professionnelle proprement dit ou pour entrer dans la vie professionnelle.
- **Actions d'adaptation et de développement des compétences** : elles favorisent l'adaptation des personnes à leur poste de travail et à l'évolution des emplois ainsi que leur maintien dans l'emploi.
- **Actions d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances** : elles offrent à toute personne les moyens de maintenir ou de parfaire leur qualification.
- **Actions de formation à distance (EAD et FOAD)** : formation alternant périodes d'enseignement à distance et périodes de formation en centre de formation, ou dispensée entièrement à distance.
- **Actions permettant de valider les acquis par l'expérience** en vue de l'acquisition d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification figurant sur une liste établie par la commission paritaire nationale de l'emploi d'une branche professionnelle.
- **Actions de lutte contre l'illettrisme et l'apprentissage de la langue française** : elles font partie de la formation professionnelle tout au long de la vie.

TEXTES DE REFERENCE
---------------------

- Décret n° 2002-1551 du 23 décembre 2002 fixant les taux et les montants des rémunérations versées aux stagiaires de formation professionnelle (modification du décret n° 88-368 du 15 avril 1988)
- Note d'instruction DGEFP / CNASEA / DPJJ du 12 février 2007 relative à la rémunération des stagiaires inscrits dans une action de formation professionnelle menée à partir des services de la PJJ

LIEUX RESSOURCES
------------------

- CNASEA / [www.cnasea.fr](http://www.cnasea.fr)
- DGEFP / [www.travail-solidarite.gouv.fr](http://www.travail-solidarite.gouv.fr)

## **ANNEXE 2 : Le dispositif « accueil-accompagnement »**

Le dispositif « accueil-accompagnement » structure l'action éducative du milieu ouvert dont il constitue une nouvelle modalité de travail, en référence au cahier des charges qui sera rédigé dans le cadre des objectifs du projet stratégique national<sup>10</sup>.

Il structure aussi l'action éducative de l'hébergement collectif, en référence à l'avenant au cahier des charges des UEHC<sup>11</sup>.

La prise en charge dans le cadre de ce dispositif n'est pas systématique. Elle est initiée à partir des besoins repérés du mineur. Environ un tiers des mineurs accueillis en milieu ouvert et en hébergement sont susceptibles de relever de ce dispositif. Chaque territoire adapte son cadre d'intervention aux besoins repérés localement.

Un des préalables à toute intervention est d'avoir examiné l'ensemble des informations et évaluations réalisées par les services externes (centre d'information et d'orientation, mission locale, organisme de formation,...) ou services internes.

Le dispositif « accueil-accompagnement », d'une durée de 1 à 3 mois, est constitué d'une phase d'accueil, d'une phase de bilan et d'une phase de restitution.

### **1) Les objectifs**

#### Phase d'accueil :

- rencontre du mineur et de ses représentants légaux,
- resituer l'intervention dans le contexte judiciaire,
- présenter le service et les modalités de prise en charge,
- retracer avec le mineur et ses représentants légaux les éléments de son parcours scolaire.

#### Phase de bilan :

- évaluer les connaissances et compétences du mineur au regard du socle commun de connaissances et de compétences,
- évaluer ses compétences professionnelles, techniques, créatives, physiques,
- évaluer ses savoirs être ou compétences sociales,
- identifier son / ses projet(s) professionnel(s) ou personnel(s),
- repérer ses éventuelles problématiques de santé,
- identifier le statut qui lui correspond et évaluer l'opportunité de l'inscription (élève ou stagiaire de la formation professionnelle).

#### Phase de restitution :

- restituer au mineur et à ses représentants légaux les éléments de propositions faits au magistrat,
- rendre compte au magistrat,
- définir les intentions d'orientation institutionnelle et les objectifs pédagogiques et éducatifs à mettre en œuvre (au terme du dispositif, le mineur est, a minima, inscrit dans un dispositif de droit commun ou dans le module des acquisitions).

### **2) Les contenus**

---

<sup>10</sup> Objectif n° 2.2.2.7

<sup>11</sup> Avenant en cours de rédaction

Le dispositif « accueil-accompagnement » comprend des séquences de bilan scolaire et professionnel, d'élaboration du projet professionnel et d'activités de socialisation. Il se décline en temps individuels et en temps collectifs regroupant jusqu'à 6 jeunes.

Les contenus se développent à partir du référentiel de démarches et d'outils pédagogiques des activités de jour.

### **3) L'organisation du dispositif dans l'unité éducative**

Les horaires des temps collectifs sont des références pour l'organisation de l'unité éducative. Ils se déclinent sur 48 heures mensuelles, soit 12 heures par semaine, soit 4 demi-journées d'activités de jour possibles par semaine, réparties en :

- 18 heures mensuelles de séquences consacrées au bilan scolaire et professionnel,
- 18 heures mensuelles de séquences consacrées à l'élaboration du projet professionnel,
- 12 heures mensuelles de séquences de socialisation.

Chaque unité éducative met en place ces contenus et cadres horaires. Elle s'organise à partir du principe d'activités de jour quotidiennes, quel que soit le nombre de mineurs inscrits et présents.

Les modalités de mise en place du dispositif « accueil-accompagnement » seront évaluées selon une méthodologie appropriée.

### **4) Le parcours du mineur**

Lorsque le mineur relève de l'obligation scolaire, l'organisation du dispositif « accueil-accompagnement » ne doit en aucun cas venir à l'encontre des temps scolaires.

Le parcours du mineur est formalisé par un emploi du temps individualisé, déterminé à l'intérieur des contenus et cadres horaire indiqués ci-dessus. L'emploi du temps s'adapte aux aléas du parcours en admettant des périodes de possible régression.

Selon ses aptitudes, son parcours individuel comprend un nombre d'heures et une durée qui lui sont propres en fonction des activités de jour qu'il est en capacité de réaliser puis de valider à l'intérieur de l'unité éducative. Les 48 heures de présence du mineur sont un objectif visé en fonction de son évolution et de ses progrès.

### **5) Les normes d'encadrement**

#### **➤ En UEMO**

L'inscription du dispositif « accueil-accompagnement » dans le projet de service garantit les 48 heures de séquences mensuelles pour un tiers des mineurs de l'UEMO réunis par groupes de six. La norme d'encadrement reste de 1 ETP pour 25 mineurs. Des ETP supplémentaires sont attribués pour la réalisation des séquences du dispositif « accueil-accompagnement » sur la base de 1 ETP pour 18 mineurs.

Selon la configuration des équipes, le directeur de service dédie ces ETP supplémentaires au dispositif « accueil-accompagnement » ou mobilise l'ensemble des professionnels éducatifs.

EXEMPLE (à un instant T)

Soit un UEMO de 125 mineurs et de 5 ETP : A, B, C, D et E.

**Calcul du nombre d’ETP supplémentaires pour le dispositif « accueil-accompagnement » :**

On estime qu’environ un tiers des mineurs accueillis en milieu ouvert sont susceptibles de relever du dispositif « accueil-accompagnement », soit 42 mineurs.

Les ETP supplémentaires sont attribués pour la réalisation des séquences du dispositif « accueil-accompagnement » sur la base de 1 ETP pour 18 mineurs, soit 2,3 ETP : F, G et H.

**Qui met en place le dispositif « accueil-accompagnement » ?**

Selon la configuration des équipes, le directeur de service dédie les ETP supplémentaires au dispositif « accueil-accompagnement » (hypothèse 1) ou mobilise l’ensemble des professionnels éducatifs (hypothèse 2).

		A	B	C	D	E	F	G	H	
	Nb ETP <sup>12</sup>	1	1	1	1	1	1	1	0.3	
Hypothèse 1	Nombre de mineurs par ETP	Temps de suivi individuel	25	25	25	25	25	0	0	0
		Temps collectifs du dispositif	0	0	0	0	0	18	18	6
Hypothèse 2	Nombre de mineurs par ETP	Temps de suivi individuel	17	17	17	17	17	17	17	7
		Temps collectifs du dispositif	6	6	6	6	6	6	6	0

Les temps de suivi individuels sont sensiblement plus restreints dans l’hypothèse 2 du fait de la démultiplication des temps de préparation des séquences du dispositif « accueil-accompagnement ».

➤ En UEHC

La mise en place du dispositif « accueil-accompagnement » s’inscrit dans le cadre de l’application du cahier des charges des UEHC et du passage de 12 à 14 éducateurs.

**6) Les moyens matériels**

La mise en œuvre du dispositif nécessite des locaux adaptés aux activités collectives, des outils pédagogiques et numériques performants.

<sup>12</sup> La répartition des ETP relève, pour cet exemple, d’un choix arbitraire. Le directeur de service est libre de répartir autrement les 2,3 ETP.

## **ANNEXE 3 : Le module des acquisitions**

Le module des acquisitions s'adresse aux mineurs dont les besoins et capacités de formation ne leur permettent pas d'intégrer, dans l'immédiat, un dispositif de droit commun. Environ 20% à 25% des mineurs inscrits dans le dispositif « accueil-accompagnement » sont susceptibles de relever de ce module. Chaque territoire adapte son cadre d'intervention aux besoins repérés localement.

Un des préalables à toute intervention est d'avoir recueilli l'ensemble des informations et évaluations réalisées par les services internes (dispositif « accueil-accompagnement ») et/ou par les services externes (centre d'information et d'orientation, mission locale, organisme de formation,...).

Le module des acquisitions est d'une durée moyenne de six mois.

### **1) Les objectifs**

Les acquisitions cognitives : développer les fonctions intellectuelles « apprendre à penser » et « apprendre à apprendre » (comprendre, analyser, communiquer, apprécier, décider, rendre compte,...).

Les acquisitions de compétences sociales : développer des aptitudes en matière de socialisation repérées comme déficientes lors de l'évaluation des savoirs être (s'adapter à la vie de groupe, prendre confiance en soi, prendre son indépendance,...).

Les acquisitions de compétences professionnelles : développer des capacités et les savoirs repérés comme manquants lors de l'évaluation dans les champs professionnels.

Ces acquisitions peuvent être développées, notamment, en situation :

- ateliers scolaires,
- ateliers professionnels,
- entreprises et chantiers école,
- projets transversaux dans les différents domaines scolaires, professionnels, culturels, artistiques et des activités physiques et sportives,
- ateliers de technique de recherche d'emploi,
- rencontres avec des professionnels ou des acteurs du monde de l'activité sociale.

### **2) Les contenus**

Les contenus du module des acquisitions varient selon qu'il s'agit d'une dominante scolaire ou professionnelle. Dans les deux situations, ils se développent à partir du référentiel de démarches et d'outils pédagogiques des activités de jour.

Chaque UEAJ doit mettre en place les contenus et les cadres horaires déclinés ci-dessous (27 heures pour la dominante scolaire / 30 heures pour la dominante professionnelle).

**2.1. La dominante scolaire** s'appuie sur le **statut d'élève** et est applicable à l'ensemble des mineurs quel que soit leur âge. Elle s'organise sur la base d'un emploi du temps de 27 heures par semaine pour 35 semaines par an. Cet emploi du temps hebdomadaire se répartit, en moyenne, ainsi :

- 2 heures 30 d'accueil (1/2 heure tous les matins),

- 9 heures consacrées aux matières du socle commun de connaissances,
- 4 heures d'activités physiques et sportives,
- 5 heures d'activité manuelle à caractère de préapprentissage dont les stages en entreprise,
- 6 heures 30 d'activités artistiques et culturelles.

Des articulations formalisées avec l'Education nationale doivent favoriser la construction d'emplois du temps partagés afin de permettre, à terme, la réinscription du mineur dans le système éducatif de droit commun. Les modalités en sont précisées dans une convention signée, selon les cas, entre l'inspecteur d'académie, le chef d'établissement, le responsable de la formation et les responsables du service éducatif.

**2.2. La dominante professionnelle** s'appuie sur le **statut de stagiaire de la formation professionnelle** et est applicable aux mineurs âgés de 16 ans au moins. Elle s'organise sur la base d'un emploi du temps de 30 heures par semaine sur 45 semaines par an. Cet emploi du temps hebdomadaire se répartit, en moyenne, ainsi :

- 2 heures 30 d'accueil (1/2 heure tous les matins),
- 13 heures d'acquisition des compétences professionnelles dont les périodes de stage en entreprise,
- 4 heures d'activités physiques et sportives,
- 6 heures 30 consacrées aux matières du socle commun de connaissance,
- 4 heures d'activités artistiques et culturelles.

### **3) Le parcours du mineur**

L'emploi du temps personnalisé du mineur est déterminé à l'intérieur de ces contenus et cadres horaire. L'emploi du temps s'adapte aux aléas du parcours en admettant des périodes de possible régression.

Selon ses aptitudes, son parcours individuel comprend un nombre d'heures et une durée qui lui sont propres en fonction des activités de jour qu'il est en capacité de réaliser puis de valider à l'intérieur de l'unité éducative. L'accompagnement éducatif individualisé a pour objectif d'amener le mineur à accomplir ces temps de présence.

## ANNEXE 4 : Articulation de la MAJ et de l'action éducative structurée par les activités de jour

La MAJ peut être appréhendée comme une mesure de milieu ouvert soutenue par de l'activité<sup>13</sup>.

La mesure d'activité de jour, ordonnée par décision judiciaire pour une durée d'un an maximum, en alternative aux poursuites, en pré ou post sententiel, ou dans le cadre d'un aménagement de peine, se compose de 2 phases : la mise en œuvre et l'exécution.

### Phase de mise en œuvre :

Contenu de la mise en œuvre<sup>14</sup> : entretien d'accueil, recueil des informations relatives au parcours d'insertion, bilan de santé, bilan de compétences et de connaissances,... Cette phase correspond aux objectifs du dispositif « accueil-accompagnement »<sup>15</sup>.

La mise en œuvre de la MAJ est réalisée dans les UEMO/UEMOi et UEHC/UEHCi. Avec l'action éducative structurée par les activités de jour, le potentiel de mise en œuvre de la MAJ s'en trouve renforcé.

### Phase d'exécution :

Contenu de l'exécution<sup>16</sup> : mobiliser les potentialités, appropriation du socle commun, soutien à la scolarité,... Cette phase correspond aux objectifs du module des acquisitions<sup>17</sup>.

La loi prévoit « *la participation du mineur à des activités d'insertion professionnelle ou scolaire soit auprès d'une personne morale de droit public, soit auprès d'une personne morale de droit privé exerçant une mission de service public ou d'une association habilitées à organiser de telles activités, soit au sein du service de la protection judiciaire de la jeunesse auquel il est confié ».*

L'exécution de la MAJ est réalisée dans les UEAJ/UEMOi/UEHCi chargées de mettre en place le module des acquisitions. Les territoires qui ne sont pas dotés d'UEAJ diversifient les lieux d'exécution de la MAJ en se tournant vers les autres services cités par la loi.

MAJ	Cadre	Lieu d'exécution
Phase de mise en œuvre	Dans le cadre du dispositif « accueil-accompagnement » ou assimilé	UEMO / UEMOi UEHC / UEHCi Etablissements et services du SAH
Phase d'exécution	Dans le cadre du module des acquisitions ou assimilé	UEAJ Etablissements et services du SAH
	Dans le cadre des réponses proposées par la société civile	Personne morale de droit public spécialement habilitée Personne morale de droit privé exerçant une mission de service public spécialement habilitée Association spécialement habilitée

<sup>13</sup> Circulaire relative aux activités de jour du 20 mars 2008

<sup>14</sup> Référentiel MAJ du 20 mars 2008

<sup>15</sup> Cf. annexe 2

<sup>16</sup> Référentiel MAJ du 20 mars 2008

<sup>17</sup> Cf. annexe 3

## **ANNEXE 5 : Analyse du territoire et dispositions transitoires**

Une UEAJ doit pouvoir offrir au minimum 24 places et se compose au minimum de 6,5 ETP<sup>18</sup>. Elle met en place le module des acquisitions.

1/ L'UEAJ correspond aux seuils requis et aux besoins repérés pour mettre en place le module des acquisitions,

- Soit en l'état,
- Soit en regroupant sur un territoire cohérent de prise en charge plusieurs UEAJ n'atteignant pas les seuils requis pour constituer une seule UEAJ répondant aux nouvelles normes,
- Soit en renforçant l'UEAJ par des partenariats.

2/ L'UEAJ ne correspond pas aux seuils requis et les besoins repérés correspondent majoritairement au dispositif « accueil-accompagnement ». Les moyens de l'UEAJ sont structurellement rattachés à ceux :

- soit de l'UEMO, qui devient alors UEMOi (unité éducative de milieu ouvert et d'insertion),
- soit de l'UEHC, dans le cadre du passage de 12 à 14 ETP. L'UEHC devient alors UEHCi (unité éducative d'hébergement collectif et d'insertion).

L'UEMOi et l'UEHCi réalisent le dispositif « accueil-accompagnement ». La technicité des ateliers devient le support du dispositif. Après validation par l'autorité territoriale compétente et de manière complémentaire, l'UEMOi et l'UEHCi peuvent proposer le module des acquisitions à certains mineurs, lorsque les besoins pour créer une UEAJ ne sont pas réunis et que le dispositif partenarial **ne répond pas encore** à ces besoins spécifiques.

---

<sup>18</sup> L'équipe se compose de :

- 1 directeur de service dont le temps est partagé avec les autres unités éducatives rattachées au service,
- 1 ETP de responsable d'unité éducative,
- 3 ETP de professeurs techniques,
- 2 ETP d'éducateurs,
- 0,5 ETP d'adjoint administratif,
- professionnels issus des champs de la santé physique et mentale et/ou des domaines techniques (adjoints techniques) - temps à définir dans le projet pédagogique

**REFERENTIEL DE DEMARCHES ET  
D'OUTILS PEDAGOGIQUES DES  
ACTIVITES DE JOUR**

## SOMMAIRE

### Préambule

#### 1/ La démarche du référentiel

- A / Un référentiel, pour qui ?
- B / Un référentiel, pour quoi ?
- C / Un référentiel, quel contenu ?
- D / Un référentiel, quelles limites ?

#### 2/ Les approches pédagogiques

#### 3 / Les outils pédagogiques

#### 4 / Les lieux et centres ressources

#### 5/ Les textes ressources

- A / Cadre partenarial
- B / Cadre réglementaire

### Conclusion

---

## PREAMBULE

Le référentiel de démarches et d'outils pédagogiques des activités de jour est inscrit dans le cadre de la circulaire d'orientation relative à l'action éducative structurée par les activités de jour.

La circulaire précitée décline les principes de l'action éducative contrainte et structurée par les activités de jour à l'attention d'un public de faible niveau V bis et VI<sup>1</sup> pour lequel un savoir-faire particulier est nécessaire.

Le référentiel valorise les pratiques professionnelles efficaces à partir desquelles il s'est construit et vise à soutenir les professionnels de l'action éducative.

En matière d'ingénierie de formation, il constitue une base de contenu pour les programmes de l'Ecole nationale de la protection judiciaire de la jeunesse.

---

<sup>1</sup> Niveau V bis = CFG / niveau VI = analphabétisme, illettrisme

Les démarches et outils répertoriés sont destinés à donner du sens au contenu des activités de jour, vecteur de l'adhésion du mineur à la prise en charge éducative. Les activités de jour structurées sont des leviers facilitant les mécanismes d'apprentissage des savoirs et des compétences. Pour remplir les objectifs visés de remédiation et d'intégration sociale, ces activités se déroulent dans le cadre de groupes restreints de mineurs animés par des professionnels.

## **1/ La démarche du référentiel**

### **A / Un référentiel, pour qui ?**

Le référentiel s'adresse aux professionnels de l'action éducative structurée par les activités de jour amenés à mettre en place le dispositif « accueil-accompagnement » et le module des acquisitions, tels que déclinés en annexe de la circulaire d'orientation relative à l'action éducative structurée par les activités de jour. Il accompagne également l'ensemble des professionnels de l'institution vers une culture pédagogique commune.

### **B / Un référentiel, pourquoi ?**

Des initiatives locales donnant lieu à une richesse de pratiques et d'outils se sont développées en l'absence de référentiel. Il s'agit aujourd'hui d'harmoniser les méthodes et outils de formation afin de développer, sur le territoire national, les réponses correspondant aux besoins d'apprentissages des mineurs, et ce dans toutes les modalités de prise en charge, notamment en hébergement et en milieu ouvert.

L'acquisition de connaissances et de compétences par le mineur repose sur la pluridisciplinarité des personnels dont la professionnalisation passe par le partage de références pédagogiques communes. Le présent référentiel répond à ce besoin.

### **C / Un référentiel, quel contenu ?**

La création de ce référentiel matérialise la première base nationale officielle de données répertoriées à la PJJ. Il regroupe des outils de formation, d'intervention, d'échange de pratiques et d'information offrant les garanties pédagogiques aux publics en difficultés d'apprentissage. Ces outils ont été élaborés soit par notre institution, soit par nos partenaires de l'intégration sociale et de l'insertion scolaire et professionnelle<sup>2</sup>, soit conjointement.

En ce sens, les outils et pratiques des réseaux d'accueil et d'insertion des dispositifs de droit commun et ceux de la PJJ se mutualisent pour enrichir un capital commun. Le parcours des mineurs sous mandat judiciaire se déroulant en grande partie dans le droit commun, le recours au savoir-faire de nos partenaires est essentiel.

---

<sup>2</sup> Cf. lieux et centres ressources, page 41

## D/ Un référentiel, quelles limites ?

### 1) Un référentiel non exhaustif et évolutif

Tout en constituant la base de références reconnues, le référentiel donne aux professionnels la liberté de choix de leurs outils. Multiples et complexes, les mécanismes d'apprentissage conduisent parfois à adapter ces outils. Les situations pratiques démontrent que ce qui fonctionne avec un individu ne fonctionnera pas forcément avec un autre.

Conçu comme un guide évolutif, il fera l'objet d'une actualisation annuelle par un groupe de travail de professionnels animé par la direction de la protection judiciaire de la jeunesse.

### 2) Chaque outil pédagogique vient servir un objectif éducatif

Les outils pédagogiques révèlent une grande diversité formelle, ce qui peut constituer un avantage quant au choix. Néanmoins, chaque forme d'outil répond à des caractéristiques d'utilisation spécifiques qui nécessitent d'avoir mené une réflexion préalable sur les objectifs à atteindre et les moyens à disposition.

L'outil est un support de l'intervention et non le contraire. Ce sont les objectifs, le public destinataire et les moyens disponibles qui conditionnent le choix de l'outil.

### 3) Les outils pédagogiques ne viennent pas suppléer les compétences

**La conduite des activités de jour repose sur l'expérience et le savoir-faire de professionnels aux compétences différentes et complémentaires.** Pour ses compétences dans le domaine du « savoir transmettre », le professionnel joue un rôle essentiel auprès du mineur apprenant. La formation initiale et continue dans ce domaine est indispensable.

La capacité de l'intervenant à manier avec assurance les outils agit sur le bon déroulement de l'activité et participe de l'adhésion de l'apprenant. Se familiariser avec l'outil et repérer les éléments qui servent les objectifs de l'intervention sont des préalables pour agir en confiance.

## 2/ Les approches pédagogiques

Les pédagogies déployées dans l'action éducative structurée par les activités de jour sont les méthodes actives qui visent à rendre l'apprenant acteur de ses apprentissages, afin qu'il construise ses savoirs à travers des situations de recherche. Elles regroupent notamment :

- la pédagogie différenciée qui prend en considération les capacités et modes d'apprentissage de chacun. Dans l'optique de répondre à l'hétérogénéité du collectif d'apprenants, elle permet de mettre en place des groupes de besoins, constitués en fonction des déficits repérés à un moment donné sur un problème donné. Ces groupes ont vocation à évoluer en fonction des évolutions personnelles de chaque apprenant.
- la pédagogie de projet qui facilite les apprentissages à travers la réalisation d'une production concrète, socialisante, en intégrant des savoirs nouveaux. Le projet, défini par rapport à des objectifs visés, peut être individuel ou collectif.

- la pédagogie de l'alternance qui consiste à articuler une situation d'apprentissage en « atelier / classe » et une mise en situation extérieure : entreprise, chantier école, sortie culturelle (manifestations nationales, musée,...). L'objectif visé est le transfert des connaissances et compétences.
- la pédagogie du détour qui permet de contourner les obstacles cognitifs en travaillant sur les représentations, en proposant des activités alternatives au cours traditionnel, partant de situations-problèmes pour renforcer les apprentissages fondamentaux et atteindre les objectifs de fin de cycle.

### 3/ Les outils pédagogiques

Les outils référencés sont des supports tant pour les séquences du dispositif « accueil-accompagnement » que pour celles du module des acquisitions. Il s'agit d'utiliser, selon les cas, les volets « évaluation / positionnement / bilan » ou les volets « entraînement / apprentissage / remédiation » de chacune des thématiques (se référer aux phrases de présentation de chaque outil).

La classification a été réalisée selon la thématique principale de l'outil. Cependant, un outil peut être transversal et couvrir d'autres champs.

Parmi les outils répertoriés, certains sont des outils de formation à la pédagogie destinés aux enseignants et professionnels de l'éducation et d'autres sont des outils pédagogiques à l'attention des publics en difficultés d'apprentissage afin de leur permettre d'acquérir les compétences sociales, scolaires et professionnelles attendues dans les programmes officiels.

1) Programmes officiels	p.6
2) Approches pédagogiques	p.7
3) Animation de groupes	p.11
4) Lecture, écriture, langage	p.12
5) Publics migrants et Français débutants	p.15
6) Mathématiques et approches scientifiques	p.17
7) Raisonnement, compréhension et résolution de problèmes	p.19
8) Enseignement professionnel	p.20
9) Activités physiques et sportives	p.21
10) Activités culturelles et artistiques	p.24
11) Projet de vie	p.28
12) Vie quotidienne	p.30
13) Education à la santé	p.32
14) Citoyenneté	p.37
15) Sécurité routière	p.39
16) Education à l'environnement pour un développement durable	p.40
17) Informatique	p.41

## 1) Programmes officiels

### *Le socle commun des connaissances et des compétences*

Ministère de l'Éducation nationale - 2006

[www.eduscol.education.fr](http://www.eduscol.education.fr)

Le socle commun de connaissances et de compétences fixe les repères culturels et civiques qui constituent le contenu de l'enseignement obligatoire. Il définit les sept compétences que les élèves doivent maîtriser à l'issue de la scolarité obligatoire.

---

### *Horaires et programmes d'enseignement de l'école primaire*

BO hors série n°3 du 19 juin 2008

[www.eduscol.education.fr](http://www.eduscol.education.fr)

Présentation des programmes et cycles d'apprentissages fondamentaux et d'approfondissement.

---

### *Livret scolaire*

BO à paraître

[www.eduscol.education.fr](http://www.eduscol.education.fr)

Outil de validation des connaissances et des compétences.

## 2) Approches pédagogiques

***Apprendre aux élèves, apprendre des élèves. Quels espaces d'écoute ?*** J.LESIEUR, B.SCHNOERING  
CRDP Alsace - 1999

Quel enseignement pour les élèves aujourd'hui ? Quelles attitudes face aux phénomènes de violence ? Quelles relations établir avec les jeunes ? Cet ouvrage présente des espaces d'écoute dans leur caractère multiforme, à travers des expériences, des témoignages, des procédures...

---

***Apprendre...oui, mais comment ?*** P.MEIRIEU  
Editions Sociales Françaises - coll. Pédagogies - 2007

Réflexion autour de l'acte d'apprendre : relation pédagogique, rationalisation didactique, stratégies individuelles d'apprentissage. Mises en situations d'activité (exercices et récits d'expérience).

---

***Apprentissages et médiations***  
CRDP de Bourgogne - coll. Les carnets - 1991

Synthèse des travaux sur la cognition, la motivation et la médiation.

---

***Le choix d'éduquer. Ethique et pédagogie,*** P.MEIRIEU  
Editions Sociales Françaises - Paris, 2005

Réflexion sur un certain nombre de thèmes majeurs pour le monde éducatif : l'universalité de la culture, la formation à la citoyenneté, la discipline et les sanctions, le travail en équipe,...

---

***Les compétences sociales - L'accompagnement des jeunes en pédagogie,*** E.BLANCHARD, D.DUVAL  
CRDP Champagne Ardenne - coll. Réseau - 2002

Parmi les jeunes qui sortent sans solution du système scolaire, beaucoup éprouvent de sérieuses difficultés à s'insérer par manque de compétences sociales exigées par le monde du travail : autonomie, affirmation de soi, communication, adaptation à la vie de l'entreprise,... 60 fiches d'activités sont proposées pour développer ces compétences indispensables.

---

***Le développement des compétences de base des jeunes confiés à la PJJ***  
Ministère de la Justice (DPJJ) - 1994

Diagnostic-action réalisé par les directions régionales et départementales de la PJJ.

---

***Les différenciations de la pédagogie***, L.LEGRAND  
PUF - Paris, 1995

Présentation des origines de la pédagogie différenciée : références théoriques et exemples.

---

***Du référentiel à l'évaluation. Cinq clés pour enseigner***, B.PORCHER  
Editions Foucher - coll. Profession Enseignant - Paris, 1996

Cet ouvrage propose des démarches, des outils et des conseils pour aider à la mise en place d'enseignements et d'actions de formation : exploiter le référentiel, définir les objectifs, préparer une séquence, conduire la classe et évaluer les activités.

---

***Ecole et Justice. Quels partenariats pour protéger, éduquer, former ?*** sous la direction de J.PUYALET et D.YOUF  
INS HEA - La nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation, n° 38 - juillet 2007

Réflexions et expériences professionnelles de personnels de la Justice et de l'Education nationale.

---

***Eduquer et former. Les connaissances et les débats en éducation et en formation***, JC.RUANO-BORBALAN  
Sciences Humaines Editions - coll. Ouvrages de synthèse - Auxerre, 2008

Les courants et les méthodes pédagogiques, les mécanismes de l'apprentissage, les savoirs et compétences, l'usage des nouvelles technologies, les analyses sociologiques de l'expérience scolaire, les systèmes éducatifs... : à travers ces questions clés, cet ouvrage propose un bilan complet des connaissances en éducation et en formation (contributions de spécialistes de l'éducation).

---

***Eduquer l'élève au choix professionnel***, LP.JOUVENET, J.GIROUD, P.PRE  
CRDP Lyon - 1995

L'objectif de cet ouvrage est d'aider l'élève à élaborer son projet personnel et professionnel. Il met à la disposition des enseignants des outils théoriques, méthodologiques et pratiques leur permettant de développer cette compétence.

---

***L'enfant et la peur d'apprendre***, S.BOIMARE  
Dunod - 2000

Description de l'appareillage psychique que l'enfant doit mobiliser pour accepter d'apprendre. Apprendre s'explique non pas comme un processus de traitement d'informations nouvelles par ajout ou par arrimage du nouveau à l'ancien mais comme un processus de restauration de l'image narcissique.

---

***Enseigner - Apprendre en classe relais***

Ministère de la Justice (DPJJ) / Ministère de l'Éducation nationale (DESCO) - 2002

[www.eduscol.education.fr](http://www.eduscol.education.fr)

Synthèse des réflexions des équipes interinstitutionnelles qui énoncent un certain nombre de principes de travail avec les élèves de classe relais (règles de fonctionnement interdisciplinaires, règles d'action en mathématiques, français et sciences).

---

***Entrer dans l'écrit***, J.FIJALKOW

Magnard - colle. Les guides Magnard - 1993

Réflexions de chercheurs en qualité de praticiens autour de l'acte lire / écrire / parler.

---

***L'évaluation pédagogique***, sous la direction d'E.GALON

Ministère de la Justice (CNFE) - 1993

Outil de formation - production à l'évaluation pédagogique. A l'attention des personnels de la PJJ.

---

***La fonction soutien-accompagnement. Le rôle de l'adulte référent***

Direction régionale de la PJJ Lorraine Champagne-Ardenne - 1998

Recherche-action comprenant des éléments techniques (partie 1) et pratiques (partie 2).

---

***Former les publics peu qualifiés : référentiel des savoirs de base, démarche référentielle de repérage des compétences***, C.DARTOIS, C.THIRY

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité - 2000

Ce document donne lieu, d'une part, à une analyse des savoirs de base par domaines mettant à jour à la fois leur logique didactique spécifique et leurs liens transversaux et, d'autre part, à une démarche référentielle de repérage des compétences en situations sociales et professionnelles.

---

***Guide pédagogique pour la formation des jeunes à l'usage des éducateurs et formateurs***,

Association ARS / CRDP Aix-Marseille - 1994

Outil d'aide aux apprentissages.

---

***Histoires de vie et pédagogie du projet***, J.VASSILEFF

Chronique sociale - coll. Pédagogie Formation - 1999

Réflexion sur le rôle de la formation et des formateurs, et sur l'autonomie visée par la pédagogie de projet.

---

***Les méthodes en pédagogie***, M.BRU  
PUF - coll. Que sais-je ? n° 572 - Paris, 2006

Présentation des lignes directrices structurant l'ensemble des méthodes en pédagogie ainsi que des interactions entre pédagogie et sciences humaines.

---

***La pédagogie du projet en formation***, J.VASSILEFF  
Chronique sociale - coll. Pédagogie Formation - 2003

Théorie, méthodologie et pratique de la pédagogie de projet.

---

***La pédagogie : une encyclopédie pour aujourd'hui***, sous la direction de J.HOUSSAYE  
Editions Sociales Françaises - coll. Pédagogies - 2005

Ensemble de contributions conçues comme autant d'apports structurés et permettant d'entrer dans la réflexion pédagogique au travers d'exposés qui en retracent la genèse et en définissent les enjeux de manière synthétique.

---

***Pratiquer la médiation en pédagogie***, A.CARDINET  
Dunod - Paris, 1997

La médiation met l'accent sur le rôle de l'enseignant comparé à un passeur entre le savoir à enseigner et l'élève. Cet ouvrage en propose une vue d'ensemble après avoir clarifié les concepts dans leurs différents champs d'application.

---

***Le renouveau du faire avec***  
Les cahiers dynamiques n°42 - novembre 2008

Analyses et partages d'expérience de la part d'éducateurs, de professeurs techniques, de formateurs et spécialistes de la formation.

### 3) Animation de groupes

*Développer les compétences sociales des adolescents par des ateliers de parole*, E.TARTAR-GODDET  
Retz - 2007

Cet ouvrage propose une démarche pédagogique articulée autour de l'atelier de parole qui n'est ni un groupe de parole à vocation thérapeutique ou rééducative, ni un lieu de débat argumenté.

---

*Groupe et apprentissage*  
CRDP de Bourgogne - coll. Les carnets - 1991

Synthèse des travaux sur les phénomènes de groupe dans la classe.

---

*La psychologie des groupes*, A.BLANCHET, A.TROGNON  
Armand Colin - coll. Psychologie - 2008

Pistes d'analyse pour comprendre le fonctionnement des groupes restreints, leurs rôles d'intégration et de différenciation, ainsi que les effets des relations entre les membres d'un groupe.

---

*Les techniques de formation*  
Hachette Education - Les cahiers de l'éducation n° 52 - 2000

Techniques et méthodes d'animation de groupe et de conduite de réunion. Exercices sur la vie collective, le travail et l'apprentissage en groupe.

---

*Le travail en groupe des élèves*, M.BARLOW  
Armand Colin / Bordas - coll. Formation des enseignants - 2006

Propositions d'orientations et d'outils pédagogiques pour organiser le travail en groupe, pour y préparer les élèves et pour l'articuler aux autres situations d'apprentissage.

#### 4) Lecture, écriture, langage

***Apprendre à lire à l'âge adulte***, D.DE KEYSER

Retz - Paris, 1999

Exemple de pratique de la méthode de lecture-écriture inspirée de la pédagogie Freinet pour adultes non lecteurs.

---

***Les cahiers de français CAP***, M.BONI, C.GUILLEMARD, M.SENDRE-HAIDAR

Foucher - Paris, 2003

Exercices correspondant au programme CAP.

---

***ELSA - Entraînement à la lecture savante***

Association Française pour la Lecture - Aubervilliers, 1996

CDROM d'exercices sur les compétences de lecture variées du collège et du lycée au monde de l'entreprise / bibliothèque de textes.

---

***Entraînement à la lecture et à l'écriture – 3<sup>ème</sup> Technologie***, L.BIENCOURT

Nathan technique - Paris, 2004

Fichier d'exercices d'entraînement à la lecture et à l'écriture.

---

***EVALIRE - Dispositif d'évaluation du savoir-lire***, A.BENTOLILA, J.MESNAGER, J-P.RIVIERE

Ministère de la Justice (DPJJ) - 1998

Positionnement et évaluation en lecture.

---

***Le goût des mots***, O.PIMET

Ibis rouge - Cahors, 2004

Guide pour l'animation d'ateliers d'écriture pour public peu francophone et peu lecteur.

---

***Grammaire de l'imagination - Introduction à l'art d'inventer des histoires***, G.RODARI

Rue du monde - coll. Contre-allée - 1997

Idées et propositions destinées aux parents, enseignants, formateurs, animateurs,... à tous ceux qui s'intéressent aux processus de l'imagination.

---

***Images et construction de l'espace - Apprendre la carte à l'école***, sous la direction de G.MOTTET  
INRP / Technologies nouvelles et Education - coll. Des images pour apprendre les sciences - 1997

Eléments théoriques et expériences didactiques autour de la représentation et de la construction de l'espace : cartes, plans, images 3D, schémas,...

---

***Les langagiciels***

Association EcLire - Suresnes  
[www.langagiciels.com](http://www.langagiciels.com)

Environnement informatique centré sur l'appropriation du lire et de l'écrire, les langagiciels s'appuient sur les conceptions des pédagogies de la médiation et de la remédiation.

---

***LETTRIS - Une méthode pour comprendre, lire, écrire, parler***, sous la direction d'A.BENTOLILA et C.BOUTHIER  
Nathan - Paris, 2003

Malette composée de différents outils (fiches, livret du formateur, livret du stagiaire, CDROM d'objectifs...) autour de 4 axes : le cognitif, l'écriture, la lecture et le calcul.

---

***Liberel remédiation***

Chrysis - Evreux, 2007

CDROM d'activités de consolidation et d'amélioration des capacités cognitives.

---

***Liberel professionnel - Niveau intermédiaire***

Chrysis - Evreux, 2005

CDROM permettant la construction de stratégies de lecture adaptées à différents types de textes.

---

***Lire Ecrire Un plaisir retrouvé***

Ministère de la Justice (DPJJ) / Ministère de l'Education nationale (DESCO) - 2003  
[www.eduscol.education.fr](http://www.eduscol.education.fr)

CD comprenant un dossier d'activités pédagogiques réalisé par le groupe national de réflexion sur l'enseignement du français en dispositif relais. Propose des éléments de réflexion et des pratiques pédagogiques (exemples d'activités, vidéos).

---

***ORTHOGRAMME***

Chrysis - Evreux, 1996

CDROM d'exercices sur l'orthographe d'usage et grammatical.

---

***Photo-expressions - Pratiques de classe***, F.YAICHE  
Hachette FLE - Paris, 2002

Exploitations pédagogiques de l'outil photolangage©.

---

***PRIM - Français audiovisuel***  
Image des mots - Paris, 2007

CDROM méthodologique / 34 films support mêlant fiction et réalité.  
Public : collège, enseignement professionnel, FLE, élèves en difficulté.

---

***Qui est illettré ?*** JM.BESSE, K.PETIOT-POIRSON, E.PETIT-CHARLES  
Retz -2003

Cet ouvrage regroupe les recherches relatives aux caractéristiques des personnes en difficultés sur l'écrit. L'illettrisme caractérise la situation face à l'écrit des personnes qui, bien qu'ayant suivi une scolarité en français pendant au moins cinq ans, ne parviennent pas à comprendre efficacement un texte portant sur des situations de la vie quotidienne, et/ou à transmettre efficacement un message par écrit.

## 5) Publics migrants et Français débutants

*A tour de rôle*, P.BLANCHE, A.ROUYERE  
CLE International - coll. Savoir-faire - Paris, 1991

Exercices de communication à réaliser 2 par 2.

---

*Conjugaison progressive du français*, M.BOULARES, O.GRAND-CLEMENT  
CLE International - Paris, 1999

Ouvrage d'apprentissage des formes verbales. Tableaux de conjugaisons / exercices.

---

*Ecrire - apprentissage de l'écriture pour adultes*, S.ETIENNE  
CLE International - coll. Trait d'union - Paris, 2004

Livret du formateur, cahier d'exercices, cahier de lecture, cahier d'écriture, CD audio.

---

*Grammaire progressive du français*, M.GREGOIRE  
CLE International - Paris, 1997

Apprentissage des structures fondamentales du français en utilisant un vocabulaire courant.

---

*Le kaléidoscope polyphonique*  
CNAM / INETOP - 1998 / 1999 / 2000

Tome 1 : une boîte de réflexions et d'outils pour accueillir, connaître, scolariser, accompagner les élèves étrangers allophones au collège.

Tome 2 : vers une orchestration harmonieuse des travaux pour scolariser et accompagner les étrangers allophones au collège.

Tome 3 : Quel devenir après l'accueil ? Où en sont-ils ? Où en sont-elles ? Où en sommes-nous ?

---

*Phonétique progressive du français*, L.CHARLIAC, A-C.MOTRON  
CLE International - Paris, 1998

Apprentissage du rythme et de l'intonation, de la correspondance phonie-graphie.

---

*Savoir lire au quotidien - Apprentissage de la lecture et de l'écriture en français*, O.BENOIT-ABDELKADER, A.THIEBAUT  
Hachette FLE - Paris, 2005

Livret de l'apprenant et guide du formateur sur l'apprentissage de la lecture et de l'écriture en français.

---

***Trait d'union - Méthode de français pour migrants***, H.ADAMI, L.BRINGUIER, C.CARLO  
CLE International - Paris, 2004

Méthode pour public non scolarisé dans le pays d'origine / lutte contre l'illettrisme.

---

***Vocabulaire progressif du français***, A.LETE, C.MIQUEL  
CLE International - Paris, 1997

Chapitres thématiques sur divers domaines de la réalité quotidienne et contemporaine.

## 6) Mathématiques et approches scientifiques

### *Activités scientifiques et technologiques*

Ministère de l'Éducation nationale - 2002

[www.eduscol.education.fr](http://www.eduscol.education.fr)

Dossier d'activités pédagogiques réalisé par le groupe national de réflexion sur l'enseignement des sciences et de la technologie en dispositifs relais.

---

### *Aire et périmètre*

Ministère de l'Éducation nationale - 2001

[www.eduscol.education.fr](http://www.eduscol.education.fr)

Dossier d'activités pédagogiques réalisé par le groupe national de réflexion sur l'enseignement des mathématiques en dispositifs relais.

---

### *Jeux sur les nombres / Fractions et décimaux / Calculettes*

Ministère de l'Éducation nationale - 2003

[www.eduscol.education.fr](http://www.eduscol.education.fr)

Dossier d'activités pédagogiques réalisé par le groupe national de réflexion sur l'enseignement des mathématiques en dispositifs relais.

---

### *Lilimath exercices*

[www.lilimaths.free.fr](http://www.lilimaths.free.fr)

Logiciels gratuits / exercices de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup> / évaluation individualisée paramétrable / nombreux outils (calculatrice, tableur,...).

---

### *Mac 6 - Mathématiques à la carte pour le niveau VI*

Jonas formation - 1999

CDROM de remise à niveau et d'acquisition des notions de base en mathématiques.

---

### *MaCem - Modules d'activation des compétences en mathématiques, D.BARATAUD*

Ministère de la Justice (CNFEI) - 1992

Outils de remédiation dans le champ des compétences de base en mathématiques (références théoriques, livret de repérage, livret d'apprentissage, fiches d'accompagnement).

---

***Travaux géométriques***, J-M.LAGOUTTE

Nathan technique - coll. Formation mathématiques - Paris, 2000

Remise à niveau et acquisition progressive pour mener vers la qualification.

---

***Travaux numériques***, J-M.LAGOUTTE

Nathan technique - coll. Formation mathématiques - Paris, 2000

Remise à niveau et acquisition progressive pour mener vers la qualification.

---

***Questions sur la géométrie et son enseignement***, F.BOULE

Nathan - coll. Les repères pédagogiques - Paris, 2001

Chaque chapitre est centré sur un objet géométrique constituant un temps fort de l'apprentissage. Des apports théoriques permettent d'éclairer les différents points de vue sur la géométrie.

## 7) Raisonnement, compréhension et résolution de problèmes

***ARL - Les Ateliers de Raisonnement Logique***, P.HIGELE, G.HOMMAGE, E.PERRY

Jonas Formation - 2004

[www.jonas.formation.free.fr](http://www.jonas.formation.free.fr)

Démarche pédagogique (progression, méthode et principes pédagogiques) visant une réhabilitation des fonctions cognitives déficientes et prenant en compte le fonctionnement intellectuel dans ses dimensions cognitives, affectives, émotionnelles et sociales.

Les ARL s'appuient sur la théorie de Jean PIAGET.

---

***Comprendre les énoncés et les consignes***, J-M.ZAKHARTCHOUK

CRDP Amiens - 1999

Deux entrées pour comprendre les énoncés et consignes : la lecture, la méthodologie. Une préoccupation : aider l'élève à se passer d'aide, à devenir acteur lucide en sachant faire avec toute consigne scolaire, même mal formulée.

---

***Séquoia Communication et Séquoia Mathématiques***

Jonas formation - 2004

Outil composé d'un livret formateur et d'un livret élève pour chaque domaine. Ils assurent une remise à niveau et permettent un meilleur apprentissage en travaillant sur les capacités transversales et transférables à plusieurs domaines.

## 8) Enseignement professionnel

### *Programme des enseignements généraux de la voie professionnelle*

Ministère de l'Éducation nationale

[www.eduscol.education.fr](http://www.eduscol.education.fr)

---

### *Référentiels du certificat d'aptitude professionnelle (CAP) par métier*

Ces référentiels offrent des contenus de référence détachables de l'objectif de certification. Ils sont à adapter en fonction des niveaux V bis et VI.

## 9) Activités physiques et sportives

Les activités physiques et sportives permettent la transversalité entre les apprentissages et les moyens d'apprendre. Par exemple, « *s'entraîner pour produire un spectacle de danse ou réaliser une performance sportive développe la connaissance de son corps, de ses besoins, de ses limites, de sa mobilité et dextérité, ou encore des compétences de travail en groupe, de communication et de coordination, qualités dont on a besoin dans sa vie professionnelle.* »<sup>3</sup>

\* \* \*

*Activités physiques et sportives et insertion des jeunes : enjeux éducatifs et pratiques institutionnelles*, D.CHARRIER

La Documentation française - 1997

Recherche-action sur la contribution du sport à l'insertion et les conditions de sa réussite.

---

*Activités physiques et sportives et intégration : aspects anthropologiques*, D.LE BRETON

Empan n°51 - septembre 2003

[www.cairn.info](http://www.cairn.info)

Article en ligne

---

*Passions du risque*, D.LE BRETON

Editions Métallé - 1991

« Les régions les plus difficiles d'approche deviennent les nouveaux stades de la modernité, là où l'homme sans qualité peut enfin « tutoyer » la légende, aller au bout de ses forces, jouer symboliquement son existence pour gagner enfin ce surcroît de sens qui rend la vie plus pleine »

---

*Socialisation par les activités sportives et jeunes en difficultés sociales*, N.PANTALEON

Empan n°51 - septembre 2003

[www.cairn.info](http://www.cairn.info)

Article en ligne

---

*Sociologie du sport*, P.DURET

Armand Collin - 2001

Quelles sont les fonctions sociales du sport ? À quoi rime la passion de nos contemporains pour sa pratique et son spectacle ? Pourquoi le sport semble-t-il à ses adeptes si important à défendre, et à ses détracteurs si critiquable ? En quoi ce qui se passe dans les stades permet-il de comprendre

---

<sup>3</sup> *Les cahiers dynamiques* - décembre 2008

l'articulation des valeurs, parfois contradictoires, qui façonnent notre société ? Cet ouvrage offre une vue d'ensemble des recherches en sociologie du sport et synthétise ses avancées les plus marquantes.

---

***Sport et insertion***, M.CLEMENT

Voiron - Presse universitaire du sport - coll. Les dossiers thématiques - 2001

---

***Sports, jeunesses et logiques d'insertion***, M.ANSTETT, B.SACHS

La Documentation Française - 1995

Thèmes abordés : éducation, sport et insertion ; pratique sportive et insertion sociale des jeunes urbains en risque d'exclusion ; le sport comme travail éducatif, thérapeutique et socialisant ; éthique du sport.

---

***Sport et sciences sociale***, C.POCIELLO

Editions Vigot - 1999

Le sport comprend deux versants : un versant motivationnel concernant les consciences de ses pratiquants et l'inconscient de ses adeptes ; un versant institutionnel qui structure, régleme et contrôle les activités. En s'appliquant à ces diverses composantes, les différentes sciences sociales (géographie, démographie, histoire, sociologie, anthropologie sportives, etc.) apportent, chacune, un éclairage particulier qui révèle la richesse de ce phénomène et qui le constitue en objet digne de savoirs scientifiques et de recherches universitaires.

---

***Sport et société : sport et éducation, sport et insertion***, M.CLEMENT, JM.LEGRAS

Centre national de la fonction publique territoriale - 1993

Son développement, la multiplicité des interventions dont il fait l'objet, ont fait du sport un véritable phénomène de société. A la lumière de ce constat, il s'agit de s'interroger sur les fonctions d'éducation d'une part, d'insertion, fonctions sociales, d'autre part que peut assurer le sport.

---

***Sports et violence***, sous la direction de D.BODIN

Editions Chiron - Paris, 2001

Le sport est un "espace toléré de débordement des émotions", un lieu d'apprentissage de l'autocontrôle des comportements et des pulsions, un moyen privilégié par les politiques pour l'insertion et la socialisation des jeunes des banlieues, un espace d'apprentissage de la citoyenneté, du fair-play, mais aussi un lieu de violence physique qui se donne à voir sur les terrains de sport ou aux abords du stade, un système social où se reproduisent des inégalités. Ce sont ces connexions entre sports et violences qui sont explorées dans cet ouvrage, dans une perspective pluridisciplinaire.

---

***Le système des sports***, P.YONNET

Gallimard - 1998

Entre un sport-spectacle mettant aux prises les meilleurs égaux, et un sport de l'individu, où les acteurs ne sont en compétition qu'avec eux-mêmes, tous deux mettent en scène l'égalité. Voilà ce qui explique la place conquise par le sport dans nos sociétés : les démocraties ont trouvé le théâtre où symboliser leur croyance la plus profonde, le mythe de l'égalité citoyenne.

\* \* \*

Les manifestations sportives nationales sont autant d'outils ou de possibilités pour les professionnels de la PJJ de s'insérer dans des projets existants, sans avoir à en bâtir le cadre, ou alors de s'en inspirer pour créer leur projet propre. Si les manifestations sont des moments émotionnels intenses et riches en termes de rencontres, c'est tout le travail de créativité réalisé régulièrement dans les ateliers qui porte un véritable sens éducatif. La manifestation est au service de ces activités continues, à la fois prétexte et déclencheur, elle en est également le couronnement.

### ***Challenge Michelet***

[www.challenge-michelet.com](http://www.challenge-michelet.com)

Chaque année, cette manifestation sportive rassemble des jeunes sous mandat judiciaire ou pris en charge dans le cadre de la politique de la ville et de la prévention de la délinquance venus défendre les couleurs de leurs régions et se rencontrer autour d'épreuves sportives individuelles et collectives. Cette manifestation est l'aboutissement d'un travail annuel où les valeurs du sport prennent une dimension éducative et citoyenne. C'est une vraie compétition qui donne à chaque jeune l'opportunité de mettre en valeur ses capacités, de dépasser ses difficultés et de compléter une démarche d'apprentissage de socialisation et d'insertion.

---

### ***Rêves de gosse***

[www.revesdegosse.fr](http://www.revesdegosse.fr)

Baptême de l'air de jeunes de la PJJ accompagnant des enfants malades ou handicapés. Un ou plusieurs services de la PJJ implantés sur le parcours du tour se mettent en relation bien avant le tour avec un service accueillant des enfants malades ou handicapés pour que les jeunes se rencontrent, se découvrent, échangent, bâtissent un projet commun. L'équipe de jeunes viendra avec leurs encadrants présenter leur projet sur un stand de la ville étape où passera le tour. Lors de cette journée festive, les jeunes feront ensemble leur baptême de l'air sur un petit avion de 6 places.

## 10) Activités culturelles et artistiques

Les activités culturelles et artistiques permettent la transversalité entre les apprentissages et les moyens d'apprendre. Par exemple, « *savoir lire avec fluidité, enrichir son vocabulaire sont des objectifs qui peuvent être travaillés dans le cadre d'une activité « lecture de contes ou de bandes dessinées », à travers un atelier d'écriture, de poésie ou de slam... Passer un entretien d'embauche requiert des qualités d'assurance, de conviction, d'élocution que l'on peut acquérir par une pratique théâtrale.* »<sup>4</sup>

\* \* \*

***Action culturelle et lutte contre l'illettrisme***, MC.BORDEAUX, M.BURGOS, C.GUINCHARD  
Editions de l'Aube - 2006

Ce livre est le résultat d'une étude réalisée par l'Observatoire des politiques culturelles à la demande de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme avec le soutien du ministère de la Culture et de la Communication (Délégation générale à la langue française) à partir des questions suivantes : « Où se situe la responsabilité sociale de l'action culturelle dans la lutte contre l'illettrisme ? », « Quels sont les enjeux des actions artistiques menées sur des territoires repérés ? », « Quelle légitimité ces actions culturelles revêtent-elles aux yeux des formateurs ? », « Comment ces actions sont-elles conduites ? ».

---

***Activités culturelles et artistiques, les nouvelles médiations***  
Les cahiers dynamiques n° 6/7 - décembre 1996

---

***La culture. De l'universel au particulier***, N.JOURNET  
Sciences humaines - Auxerre, 2002

Les recherches contemporaines montrent que loin de constituer un mystérieux moule pour la pensée et l'action, les cultures ne cessent de se transformer, et apparaissent plus comme des constructions éphémères que comme des héritages obligés.

---

***Culture et société***, sous la direction d'Y.LEONARD  
La Documentation française - Cahiers français n° 260 - Paris, mars/avril 1993

Ce numéro des Cahiers français consacré aux politiques culturelles comprend trois volets : « Etat et culture », qui présente la politique culturelle de l'Etat depuis la création du ministère des Affaires culturelles ; « Economie et culture » qui analyse divers modes ou champs de financement ; et « Pratiques et enjeux culturels ».

---

***Guide des actions culturelles pour les mineurs sous protection judiciaire***  
Ministère de la Justice (DPJJ) / Ministère de la Culture et de la Communication - à paraître

---

<sup>4</sup> *Les cahiers dynamiques* – décembre 2008

Description des grands secteurs artistiques et culturels (avec les structures spécialisées, les partenaires à contacter, les projets existants dans lesquels s'inscrire). Visée méthodologique de montage de projet. Lieu de ressources pour ceux qui souhaitent mettre en œuvre une action culturelle et artistique dans leur service (témoignages, interviews, pistes). Guide les procédures à suivre au sein des services de la PJJ pour construire, suivre, évaluer, valoriser et communiquer sur le projet.

---

***Pour une politique culturelle du faire et du faire avec***, N.FAURE

Les cahiers dynamiques n° 42 - novembre 2008

Cet article explique comment est conçue la politique culturelle de la PJJ à l'échelon national.

\* \* \*

Les manifestations culturelles nationales sont autant d'outils ou de possibilités pour les professionnels de la PJJ de s'insérer dans des projets existants, sans avoir à en bâtir le cadre, ou alors de s'en inspirer pour créer leur projet propre. Si les manifestations sont des moments émotionnels intenses et riches en termes de rencontres, c'est tout le travail de créativité réalisé régulièrement dans les ateliers qui porte un véritable sens éducatif. La manifestation est au service de ces activités continues, à la fois prétexte et déclencheur, elle en est également le couronnement.

### ***Bulles en fureur***

Sélection de bandes dessinées en lien avec la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image pour deux tranches d'âge (13-15 et 16-18 ans). Les albums sont lus et commentés avec les jeunes avant les votes. Remise des prix lors d'une journée festive au mois d'octobre à Rennes (ateliers d'écriture et de dessin).

---

### ***Rencontres scène jeunesse***

<http://rsj2008.neuf.fr>

Festival national dédié aux arts vivants (théâtre, cirque, danse, slam, musique...) et aux arts graphiques. Se déroule chaque printemps, pendant 3 jours, à Aniane (34). Les jeunes présentent devant un public extérieur les réalisations artistiques qu'ils ont créées. Soirées thématiques : exposition d'arts plastiques, buffet préparé par un restaurant d'application, spectacle de théâtre, diffusions de films...

---

### ***Parcours du goût***

Manifestation itinérante autour du goût et de la gastronomie qui se déroule sur un week-end du mois de juin. Chaque année, un thème culinaire différent. Des prix sont remis aux jeunes qui auront réalisé le meilleur stand, la meilleure recette. Les stands, décorés par les jeunes pour valoriser le patrimoine de leur région sont ouverts aux publics extérieurs.

---

### ***Des Cinés, la vie !***

[www.passeursdimages.fr/descineslavie/index.html](http://www.passeursdimages.fr/descineslavie/index.html)

Visionnage de films sélectionnés (documentaires, courts-métrages, films classés art et essai), vote des jeunes et remise de prix lors d'une journée à la Cinémathèque française. Vise à sensibiliser les jeunes à la lecture de l'image et à les faire débattre avec les éducateurs de thèmes de société. Une journée de formation, destinée aux professionnels de la PJJ et de l'image, est organisée début octobre.

---

### ***L'art postal***

Concours d'art postal avec une thématique annuelle. Lors d'ateliers d'arts graphiques, les jeunes réalisent une composition graphique avec pour contraintes d'y inscrire l'adresse, d'apposer le timbre et de l'envoyer au service organisateur. Un jury constitué de professionnels de la PJJ et de la culture sélectionne une centaine d'œuvres qui sont ensuite exposées dans une poste de Paris, pendant un mois.

---

### ***Lire en fête***

[www.lire-en-fete.culture.fr](http://www.lire-en-fete.culture.fr)

Manifestation qui vise à valoriser le livre et la lecture auprès du grand public. Elle prend la forme de rencontres, animations, lectures,... auxquels les professionnels de la PJJ peuvent participer comme organisateurs ou en amenant les jeunes assister aux actions organisées.

---

### ***Le printemps des poètes***

[www.printempsdespoetes.com](http://www.printempsdespoetes.com)

Manifestation nationale soutenue par les ministères de la Jeunesse, de l'Éducation Nationale, de la Culture et de la Communication. Nombreuses actions afin que la poésie, sous toutes ses formes, de toutes les époques et de toutes les langues, soit accessible au plus grand nombre.

---

### ***La semaine de la langue française***

[www.semainelf.culture.fr](http://www.semainelf.culture.fr)

Chaque année, autour de la journée internationale de la Francophonie (20 mars), cette manifestation développe des initiatives en France et à l'étranger afin de célébrer la langue française et de mettre en valeur sa richesse et ses diversités dans un esprit de cohésion sociale. Chaque année 10 mots sont mis à l'honneur et font l'objet de jeux, variations et interprétations.

---

### ***Passeurs d'images***

[www.passeursdimages.fr](http://www.passeursdimages.fr) / [www.kyrnea.com](http://www.kyrnea.com)

Dispositif interministériel d'éducation à l'image hors temps scolaire. S'adresse à tous les publics, jeunes et adultes, ayant des difficultés d'accès aux pratiques cinématographiques : projections en salles ou en plein air, ateliers de pratique, formations, rencontres avec des cinéastes peuvent être proposés dans ce cadre. Passeurs d'images est coordonnée par Kyrnéa International.

---

### ***Collège au Cinéma et Lycéens et apprentis au Cinéma***

[www.cnc.fr](http://www.cnc.fr)

Découverte d'œuvres cinématographiques lors de projections organisées dans les salles de cinéma. Les jeunes se constituent ainsi, grâce au travail pédagogique d'accompagnement conduit par les enseignants et les partenaires culturels, les bases d'une culture cinématographique. La participation à cette action repose sur le volontariat des chefs d'établissements et des enseignants qui souhaitent y inscrire leurs classes.

---

### ***Vivre les villes***

[www.vivrelesvilles.fr](http://www.vivrelesvilles.fr)

Manifestation menée sous l'égide du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire, du ministère du Logement et de la Ville, et du ministère de la Culture et de la Communication. Destinée à sensibiliser l'ensemble des publics à l'architecture et à l'urbanisme (expositions, visites de chantier, conférences, parcours pédagogiques ou portes ouvertes).

---

### ***Rendez-vous aux jardins***

[www.rendezvousauxjardins.culture.fr](http://www.rendezvousauxjardins.culture.fr)

Cette manifestation, organisée par le ministère de la Culture et de la Communication, en collaboration avec les collectivités territoriales et le Comité des parcs et jardins de France, met à l'honneur les parcs et jardins publics et privés. Sont notamment proposées fin mai des visites guidées, des démonstrations de savoir faire, des expositions, des animations théâtrales, des mises en lumières, des projections de films sur les jardins...

---

### ***Les journées européennes du patrimoine***

[www.journeesdupatrimoine.culture.fr](http://www.journeesdupatrimoine.culture.fr)

Créées par le ministère de la Culture et de la Communication, les Journées européennes du patrimoine ont lieu, tous les ans, le troisième week-end de septembre. Le patrimoine, dans sa grande diversité, est proposé aux visiteurs : chefs d'œuvre de l'architecture civile ou religieuse, parcs et jardins, sites archéologiques, objets mobiliers, patrimoine littéraire, fluvial ou militaire...

---

### ***Les Portes du temps***

A l'initiative du ministère de la Culture et de la Communication, l'objectif de cette opération est de proposer pendant l'été une offre spécifiquement conçue pour des jeunes peu ou pas habitués à fréquenter des lieux patrimoniaux. Les partenaires du champ de l'éducation populaire se sont associés à cette opération. Cette manifestation a vocation à sensibiliser les jeunes au patrimoine dans toutes ses dimensions, particulièrement ceux résidant en zones sensibles au titre de la politique de la ville.

## 11) Projet de vie

*Alexandre, sa vie en énoncés*, S.DOMAS  
Casteilla - 2005

La vie d'un adolescent, de sa rupture scolaire à son entrée dans la vie d'adulte (tome 1 : adolescents /  
tome 2 : jeunes adultes).

---

*CAMINARE - Carnet de route d'une méthode individualisée d'accompagnement vers la recherche  
d'emploi*, C.RAYMOND, M-J.DUBOIS  
CAFOC Nancy-Metz - 1994

La méthode préconisée doit permettre à tout stagiaire ayant à mener une campagne de recherche  
d'emploi, de savoir traduire son potentiel personnel en termes de métiers et de retrouver un emploi.  
Elle permet au stagiaire d'élaborer lui-même son ou ses projets.

---

*Les cartes métiers*  
CIDJ  
[www.cartes-metiers.com](http://www.cartes-metiers.com)

CDROM de 180 cartes métiers pour aider à choisir un avenir professionnel.

---

*Les chemins de la vie*  
EDISER - 1998

16 classeurs (fiches diapositives + transparents), 14 cassettes.  
6 domaines : santé, sécurité, administration, vie professionnelle, budget, vie sociale.

---

*Education pour l'emploi*  
CRDP Poitou Charente - 1992

Cet ouvrage a pour objectif l'aide et la préparation des élèves pour réussir leur entrée dans la vie  
sociale et professionnelle. Il propose des démarches et des outils pédagogiques à l'usage de l'équipe  
éducative.

---

*ELP - Entretiens pour l'élaboration du projet*, B.BALZANI, J.BASSOMPIERRE, D.DUPUY  
Espace médiation productions - Nancy, 1996

Technique d'entretien centrée sur la personne : démarche de projection sur l'évaluation de sa situation.

---

***L'emploi à la carte***

Orient action

Jeu de cartes / questions sur le monde du travail, l'image de soi et l'environnement social.

---

***Eval 3***

Jonas formation - 2006

[jonas.formation.free.fr](http://jonas.formation.free.fr)

Logiciel d'évaluation des aptitudes cognitives, des connaissances scolaires, des traits de personnalité, des goûts et intérêts personnels et professionnels.

---

***Inforizon***

Jeunesse avenir entreprise – Lyon

[www.inforizon.fr](http://www.inforizon.fr)

Logiciel d'orientation ludique.

---

***L'orientation c'est l'affaire de tous***, sous la coordination de D.ODRY

CRDP Limousin - 2006

[www.crdp-limousin.fr](http://www.crdp-limousin.fr)

Cet ouvrage retrace l'histoire de l'orientation, la relie aux questions de société et d'économie, et montre comment chacun est concerné, à travers par exemple l'institution du conseil de classe. Il s'agit moins d'améliorer des procédures que de changer de perspective, en envisageant l'orientation tout au long de la vie.

---

***RIP - Relevé d'intérêts professionnels***, A.BOTTEMAN, Y.FORNER, J-C.SONTAG

Les éditions du centre de psychologie appliquée - Paris, 1997

Test de soutien à l'orientation professionnelle / passation par un psychologue.

---

***Vivre au travail***, D.BOUSHAKI, B.HAPPE, A.MAILLARD, F.NOEL

Magnard - collection Livre accès - 1995

Textes d'actualité et exercices en lien avec le thème.

---

***Vraie vie... vrais défis***

Jeunesse avenir entreprise - Lyon, 2005

Jeu de rôle d'éducation à l'orientation.

## 12) Vie quotidienne

### *L'actu*

Play bac Editions

Quotidien des 14 -18 ans.

---

*Les cahiers de vie sociale et professionnelle - CAP*, M.CURCON, S.CROSNIER, A.JAN  
Foucher - Paris, 2003

Exercices de vie sociale et professionnelle du programme de CAP.

---

*Civilisation progressive du français*, C.CARLO, M.CAUSA  
CLE International - Paris, 2003

Présentation des réalités culturelles françaises. Supports variés : tableaux, cartes, photos...

---

### *Les clés de l'actualité*

Milan presse

[www.lesclesjunior.com/espace-enseignant](http://www.lesclesjunior.com/espace-enseignant)

Hebdomadaire des 13-18 ans.

---

*Guide pratique de la vie quotidienne*, A.BENTOLILA, C.BOUTHER, C.BULTEZ  
Nathan - 1996

Pour lire et comprendre les documents de tous les jours.

---

*Lectures*, A.BENTOLILA, C.BOUTHER, C.BULTEZ  
Nathan Formation - Paris - 2005

Entraînement à la lecture sur des thèmes de la vie quotidienne.

---

*Maîtriser les écrits du quotidien*, M.ABDALLAH-PRETCEILLE  
Retz - coll. Outils pour la formation - Paris, 1998

Dossiers pédagogiques présentant des écrits du quotidien et permettant la gestion d'un groupe hétérogène.

---

*Pochette CAP, 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> années Vie sociale et professionnelle*, C.FOURGOUS, J.OUSTALNIOL,  
B.SAVIGNAC  
Nathan technique - coll. Réflexes - Paris, 2003

Exercices de vie sociale et professionnelle du programme de CAP

### 13) Education à la santé

L'infirmier(ère) de la direction départementale ou du CODES (comité départemental d'éducation pour la santé) sont des personnes ressources pour sélectionner l'outil le plus adapté aux objectifs visés.

**Comportements à risques : agir en milieu scolaire**, sous la direction de M.BANTUELLE et R.DEMEULEMEESTER  
INPES - coll. Référentiels - 2008

Référentiel de bonnes pratiques.

---

**Education à la santé en milieu scolaire. Choisir, élaborer et développer un projet**, S.BROUSSOULOUX, N.HOUZELLE-MARCHAL  
INPES - 2006

Présentation de l'éducation pour la santé et de la méthodologie de projet sous un angle pratique.

---

**Education pour la santé : concepts, enjeux, planifications**, J-A.BURY  
Savoirs et santé - 1998

Donne un cadre référentiel à l'action et souligne la nécessité de viser l'autonomie des publics.

---

**Outils d'intervention en éducation pour la santé : critères de qualité**, J.BOTTERO, C.FERRON, F.LEMONNIER, I.VINCENT  
INPES - coll. Référentiels - 2006

Grille d'évaluation des outils pédagogiques en éducation pour la santé.

---

**Petit guide de l'évaluation en promotion de la santé**, F.NOCK  
Mutualité française - 2006

"A quoi sert ce que l'on fait ?", "Comment améliorer notre programme ?". C'est à ces questions que répond ce guide. Car évaluer, c'est accepter de remettre en cause sa pratique, d'interroger les objectifs du programme, de discuter des valeurs qui les sous-tendent... Se voulant concret et pratique, ce petit guide propose une stratégie et des outils opérationnels qui permettront un travail collectif d'évaluation.

---

**Prévention des conduites addictives**  
Ministère de l'Education nationale - 2006  
[www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)

Dossier thématique en ligne.

---

***La santé des élèves***

Ministère de l'Éducation nationale - 2006

[www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)

Dossiers thématiques en ligne : suivi médical, alimentation, sexualité, tabac-alcool-drogue.

\* \* \*

***Alimentation atout prix***

INPES - 2005

[www.inpes.fr](http://www.inpes.fr)

Outil d'intervention et de formation en éducation nutritionnelle qui propose d'inscrire l'alimentation dans une démarche de promotion de la santé et de bien-être avec les autres. Il aborde un champ élargi de problématiques : rythmes de vie, hygiène, dépendances, loisirs mais aussi confiance en soi, initiatives, esprit critique, convivialité.

---

***Anneaux santé***

CODESS 95 / CIRDD 95 - 2002

[www.sante-pays-de-la-loire.com](http://www.sante-pays-de-la-loire.com)

Jeu de table invitant au dialogue et à l'information sur l'accès à la santé.

---

***Câlins malins***

ADIJ 22 - 2002

[www.sante-pays-de-la-loire.com](http://www.sante-pays-de-la-loire.com)

Jeu de table invitant à la prise de parole sur la vie affective et sexuelle. A partir de 13 ans.

---

***Cet autre que moi***

Association JE-TU-IL

[www.jetuil.asso.fr](http://www.jetuil.asso.fr)

CDROM présentant un programme d'éducation à la responsabilité sexuelle et affective dans un but de prévention des violences entre les jeunes.

---

***Clopin Clopant***

Presse Universitaire de Grenoble

<http://gisme.free.fr>

Album exposition (affichettes humoristiques) sur le tabagisme.

---

**Comme une vague**, réalisé par G.GONNET

La cathode

[www.lacathode.org](http://www.lacathode.org)

Film de prévention de la violence. 3 chapitres : « l'expérience de la violence », « comment on bascule ? », « comment on s'en sort ? ».

---

**Décode le monde**

CODES 06 - 2005

[www.sante-pays-de-la-loire.com](http://www.sante-pays-de-la-loire.com)

Prévention des conduites à risques via la valorisation de l'esprit critique / 12-16 ans.

---

**Le diable de la découverte**

Cite des sciences et de l'industrie / CALAO productions

[www.cite-des-sciences.fr](http://www.cite-des-sciences.fr)

Exposition pour faciliter l'accès et l'éveil à des connaissances fondamentales de façon ludique. Une formation d'animateur est fournie, de façon à maîtriser la méthode d'animation interactive et s'appropriier l'outil pour l'optimiser, en fonction du public. Ces véritables petits laboratoires utilisent une démarche d'accompagnement pédagogique : "j'observe ! je manipule ! je comprends ! j'agis..." qui, en aiguissant la curiosité, facilite l'accès aux connaissances élémentaires du corps - tout public.

---

**Fourchettes et baskets**

INPES / Ministère de l'Education nationale / Ministère de la Santé (DGAS)

[www.inpes.fr](http://www.inpes.fr)

Coffret pédagogique qui permet de mener un travail éducatif avec les adolescents sur l'alimentation et l'activité physique en adoptant une approche globale et positive de la santé des jeunes.

---

**Libre comme l'air**

INPES - 2004

[www.inpes.fr](http://www.inpes.fr)

Mallette pédagogique (livret de formation, fiches d'animation) sur le tabac.

---

**Livret accueil santé**

Ministère de la Justice (DPJJ) - 2003

Livret d'information à destination des adolescents.

---

***Mon corps de la tête aux pieds ! Image de soi, regard des autres***  
Ministère de la Justice (DPJJ) - 2008

Livret d'information - support au dialogue - hygiène et soins esthétiques.

---

***Moussa le taximan n°1***  
INPES - 2001  
[www.inpes.fr](http://www.inpes.fr)

Sept films courts qui interpellent sur les comportements individuels par rapport au sida. A chaque épisode correspond une interrogation. Support d'action de prévention du VIH en direction des populations migrantes, en particulier les personnes originaires d'Afrique sub-saharienne.

---

***Parcours Dstress***  
Union nationale des mutualités socialistes - Bruxelles, 2002  
[www.pipsa.org](http://www.pipsa.org)

Jeu de table sur les causes, les conséquences et les solutions au stress. A partir de 15 ans.

---

***Pour manger Fred s'organise***  
DDPJJ 95 / CODES 95 - 2004

Recueil des fiches sur l'autonomie dans l'alimentation et l'accession à un logement.

---

***Secouris, prudence est mère de sûreté***  
Abeilles éditions - Fontenay sous bois, 2003  
[www.abeilles-editions.fr](http://www.abeilles-editions.fr)

Jeu des 7 familles avec quizz sur les accidents de la vie courante. A partir de 7 ans.

---

***Se nourrir. Une nécessité. Un plaisir au quotidien***  
Ministère de la Justice (DPJJ)

Livret d'information et support au dialogue sur le thème de l'alimentation.

---

***Sur la piste de la santé***  
Centre de santé de Grande Synthe - Amiens  
[www.amiens.fr](http://www.amiens.fr)

Jeu de l'oie avec questions / réponses sur les thèmes de la santé (hygiène de vie en général).

---

***Tababox, outil de prévention du tabagisme auprès des jeunes***

Réseau d'éducation pour la santé Rhône-Alpes - Lyon, 2008

[www.education-sante-ra.org](http://www.education-sante-ra.org)

CDROM - outil de prévention du tabagisme des adolescents visant à situer la problématique du tabac dans le contexte sociétal, social et culturel actuel, ainsi qu'à prendre conscience des facteurs individuels et environnementaux favorisant le tabagisme.

---

***Le Tadikwa. Osez-vous en parler ?***

Communauté d'agglomérations de Choletais - Cholet, 2006

[www.sante-pays-de-la-loire.com](http://www.sante-pays-de-la-loire.com)

Jeu de société visant à susciter des échanges et débats sur les conduites à risque : tabac, alcool, vitesse routière, ... et à amener à réfléchir sur ses propres comportements.

---

***Trivial prévention drogues***

SEDAP - Dijon

[www.drogues.gouv.fr](http://www.drogues.gouv.fr)

Jeu type « trivial poursuit » sur CDROM pour adolescents.

---

***Vivre son âge***, D.BOUSHAKI, B.HAPPE, A.MAILLARD, F.NOEL

Magnard - coll. Livre accès - 1995

Textes d'actualité et exercices en lien avec le thème.

---

***Vivre son corps***, D.BOUSHAKI, B.HAPPE, A.MAILLARD, F.NOEL

Magnard - coll. Livre accès - 1995

Textes d'actualité et exercices en lien avec le thème.

## 14) Citoyenneté

***Apprendre avec l'actualité. Théorie et pédagogie de l'évènement***, C.HERMELIN

Nathan - coll. Pédagogie pratique - 1993

[www.nathan.fr/culture-generale](http://www.nathan.fr/culture-generale)

Illustré par des exemples variés tirés de l'actualité, cet ouvrage propose de nombreuses pistes pédagogiques pour aborder le système de l'information.

---

***Carton rouge***

Respect des règles et de l'autorité / pour adolescents.

---

***Demain, je serai citoyen***

Ministères de la Jeunesse, de l'Education nationale et de la Recherche - 2002

[www.laicite-educateurs.org](http://www.laicite-educateurs.org)

Dossier pour amener les élèves à apprendre l'exercice de la démocratie et à en appréhender les valeurs.

---

***Education civique, juridique et sociale en classe de CAP***, A.CERLES, P.SALAUN

Casteilla - 2003

[www.casteilla.fr](http://www.casteilla.fr)

Documents pour débattre : éléments documentaires pour étayer le débat, se préparer au débat par l'intermédiaire d'activités (fiches-outil en fin de manuel), organiser le débat de façon à ce que chacun puisse y trouver sa place.

---

***Expo 13- 18 : la justice des mineurs***

Ministère de la Justice (DPJJ)

[www.justice.gouv.fr](http://www.justice.gouv.fr)

Photos et textes rappelant les principes de la justice / questions et réponses de la vie quotidienne qui permettent un débat entre des adolescents et les professionnels de la justice.

---

***Presse et justice***

CLEMI / Ministères de la Justice et de l'Education nationale - 2001

[www.clemi.org](http://www.clemi.org)

Mise en perspective des rapports entre presse et justice, pistes pédagogiques, repères bibliographiques et renvois aux sites Internet.

---

***Sais-je ?***

[www.pol.fr/saisje/](http://www.pol.fr/saisje/)

Logiciel ludo-éducatif d'autoformation à la citoyenneté / santé, social, droit, scolarité et formation / questions de jeunes, réponses de professionnels.

---

***La santé et la loi***

Ministère de la Justice (DPJJ)

Jeu de questions-réponses sur la loi.

---

***Vivre en société***, D.BOUSHAKI, B.HAPPE, A.MAILLARD, F.NOEL

Magnard - coll. Livre accès

[www.ac-versailles.fr](http://www.ac-versailles.fr)

Textes d'actualité et exercices en lien avec le thème.

## 15) Sécurité routière

### *1, 2, 3 cyclo*

MAIF - Codes Rousseau - 1998

Outil interactif destiné aux élèves préparant l'ASSR et le BSR. Des informations pratiques, des quiz, ainsi qu'un parcours simulé à cyclomoteur permettent aux adolescents une formation efficace et ludique. Un module destiné aux enseignants ainsi qu'un livret pédagogique leur permettent d'intégrer la sécurité routière à leurs propres cours.

---

### *Alcool, cannabis, conduite. Support d'aide à l'animation de débat.*

Centre national de la prévention routière - 2007

Cet outil est destiné aux enseignants et formateurs qui souhaitent animer un débat avec des jeunes sur le thème de la conduite d'un véhicule suite à une consommation d'alcool et/ou de cannabis. Composé d'un CDROM, d'un DVD et d'un livret pédagogique, ce support contient de multiples ressources destinées à être projetées au cours du débat : animations, reportages, activités multimédias, interviews d'experts, photos, schémas, témoignages de jeunes accidentés.

---

### *L'apprentissage du code de la route, compréhension d'un lexique de base*, sous la coordination de T.BELLANGER

CLAP - Toulouse, 1995

Cet ouvrage est destiné à préparer à l'examen du code de la route des personnes maîtrisant peu ou mal l'écrit à travers une pratique de lecture-écriture autour du vocabulaire spécialisé. Un lexique de base regroupe les mots et expressions indispensables à la compréhension du code de la route. Des séries d'exercices et des séquences peuvent être modulées en fonction des difficultés rencontrées.

---

### *Préparation ASSR, ASR et BSR*

[www.eduscol.education.fr](http://www.eduscol.education.fr)

Les attestations scolaires de sécurité routière (niveaux 1 et 2) et leur préparation s'adressent en premier lieu aux élèves de collège. Le brevet de sécurité routière, obligatoire pour conduire un cyclomoteur à partir de 14 ans, est constitué de l'ASSR (niveau 1 ou 2) et de 5 heures de conduite. L'ASSR de niveau 2 est obligatoire pour s'inscrire au permis de conduire. Pour les candidats sortis du système scolaire, un dispositif spécifique, l'attestation de sécurité routière, est prévu dans le cadre des GRETA et des CFA.

## 16) Education à l'environnement pour un développement durable

### ***Comprendre pour agir***

Fédération Artisans du Monde et Institut Kairos - 2006

Ouvrage issu d'un partenariat d'ONG franco-brésiliennes comprenant des fiches thématiques et des fiches d'activités sur la société de consommation, des moyens de communication, des relations commerciales inégales et des alternatives possibles.

---

### ***L'énergie de notre planète bleue***

Editions ORCADES et CRDP Poitou Charente - Poitiers, 1994

Dossier pédagogique composé d'activités sur les énergies disponibles, les modes de vie, les conséquences sur l'environnement et les inégalités nord-sud.

---

### ***Kit pédagogique pour réfléchir à la consommation***

Action consommation - 2008

[www.actionconsommation.org](http://www.actionconsommation.org)

Séries d'outils pédagogiques pour les enseignants qui veulent réfléchir individuellement ou en groupe avec les élèves sur les problèmes de consommation et du développement durable / problématiques liées à l'environnement, au social, à l'économie via l'angle de la consommation.

---

### ***Guide du jeune reporter pour l'environnement***

CRDP Amiens / Fondation pour l'éducation à l'environnement en Europe - 1999

2 parties : le guide explique le concept de développement durable et donne des conseils pratiques pour la conduite d'un projet JRE (jeunes reporters pour l'environnement) ; le Livret pédagogique propose une liste d'objectifs pédagogiques, de démarches de travail en réseau et des fiches pour aller plus loin.

---

### ***Rivages***

CNDP - coll. Côté télé -2007

Un DVD pour pénétrer au cœur des problématiques écologiques et du développement durable / 10 documentaires exploitant chacun un site du littoral français représentatif d'enjeux économiques et environnementaux.

---

### ***Vers une éducation au développement durable. Démarches et outils à travers les disciplines.***

D.BAZIN et JY.VILCOT

CRDP Amiens - coll. Repères pour agir - 2007

Approche de l'éducation à l'environnement pour un développement durable par discipline puis par une démarche de projet activant des compétences transversales.

## 17) Informatique

### ***Kit Educanet***

CLEMI - 2004

Valise pédagogique pour la compréhension d'Internet / enfants et adolescents.

---

### ***Mettre en place le B2I dans un établissement scolaire***

Centre d'Etudes Pédagogiques pour l'Expérimentation et le Conseil - coll. Les dossiers - Lyon, 2002

[www.cepec.prg](http://www.cepec.prg)

Outils pour faciliter la prise en main du texte et des notions, mise en œuvre du B2I dans les pratiques d'enseignement, fiches pédagogiques et fiches de travail élaborées.

---

### ***Ordinateur et pédagogie différenciée***, A. VERSINI et JM VERSINI

Nathan Pédagogie - coll. Les pratiques de l'éducation - 1998

A partir de propositions concrètes, les auteurs indiquent des démarches pratiques d'utilisation d'un ordinateur et proposent des exercices et activités de français et de calcul ne nécessitant ni un niveau de maîtrise important en informatique ni des logiciels spécifiques.

---

### ***Utilisations de l'ordinateur dans l'enseignement secondaire***

CNDP Hachette Education - Paris, 1993

Des professeurs et formateurs décrivent en quoi les pratiques pédagogiques se trouvent modifiées par l'utilisation de l'ordinateur et déterminent les conditions de mise en œuvre.

## 4/ Les lieux et centres ressources

### Orientations et parcours professionnel

- Agence Nationale Pour l'Emploi (ANPE)  
[www.anpe.fr](http://www.anpe.fr)
- Centre d'Information et d'Orientation (CIO)  
[www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)
- Chambre des métiers
- Conseil régional
- Conseil général
- Mission locale  
[www.mission-locale.fr](http://www.mission-locale.fr)

### Ressources pédagogiques

- Centre National / Régional / Départemental de Documentation Pédagogique (CNDP / CRDP / CDDP)  
[www.sceren.fr](http://www.sceren.fr)
- Education nationale  
[www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)  
[www.eduscol.education.fr](http://www.eduscol.education.fr)
- Ecole Nationale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (ENPJJ)  
*Intranet justice (en cours d'accessibilité)*
- Instituts Universitaires de Formation des Maîtres (IUFM)  
[www.iufm.fr](http://www.iufm.fr)
- Système universitaire de documentation (SUDOC)  
[www.sudoc.abes.fr](http://www.sudoc.abes.fr)

### Information jeunesse

- Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (CIDJ)  
[www.cidj.com](http://www.cidj.com)
- Point / Centre / Bureau Information Jeunesse

### Interinstitutionnel

- Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme (ANLCI)  
[www.anlci.gouv.fr](http://www.anlci.gouv.fr)
- Centre Ressources Illettrisme (CRI)  
[www.illettrisme.org](http://www.illettrisme.org)
- Centre de Ressources pour la Politique de la Ville (CRPV)
- Institut National de la Jeunesse et de l'Education Populaire (INJEP)  
[www.injep.fr](http://www.injep.fr)

### Associations

- Centre d'Entraînement aux Méthodes Educatives Actives (CEMEA)  
[www.cemea.asso.fr](http://www.cemea.asso.fr)
- Groupe Français d'Education Nouvelle (GFEN)  
[www.gfen.asso.fr](http://www.gfen.asso.fr)
- Les Francas  
[www.francas.asso.fr](http://www.francas.asso.fr)
- La Ligue  
[www.laligue.org](http://www.laligue.org)

## A/ Cadre partenarial

### Convention entre le Ministère de la Justice (DPJJ) et l'association Agir ABCD

**26 septembre 2006**

AGIRabcd est une association de bénévoles retraités qui vise à lutter contre toutes les formes d'exclusion. Dans le cadre de cette convention, diverses actions sont mises en place en faveur de l'insertion des mineurs (parrainage, lutte contre l'illettrisme, soutien scolaire, formation,...).

### Accord-cadre entre le Ministère de la Justice (DPJJ) et l'association nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA)

**en cours de signature**

Cet accord-cadre vise à favoriser l'entrée des mineurs dans les actions de formation relevant de l'AFPA.

### Protocole d'accord entre le Ministère de la Justice (DPJJ / DAP) et la caisse des dépôts et consignations

**10 juillet 2007**

La caisse des dépôts et des consignations est investie d'une mission d'intérêt général en appui des politiques publiques. Ce protocole crée un programme partenarial visant à appuyer la politique de réinsertion des jeunes, notamment par le déploiement de cyber-bases et de l'e-apprentissage.

### Convention entre le Ministère de la Justice (DPJJ) et la fédération nationale des centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural (FN-CIVAM)

**en cours de signature**

Convention passée avec des agriculteurs pour l'accueil de mineurs.

### Convention entre le Ministère de la Justice (DPJJ) et l'association GENEPI

**juillet 2008**

Le GENEPI œuvre en faveur de la réinsertion sociale des personnes incarcérées par le développement de contacts entre étudiants de l'enseignement supérieur et le monde pénitentiaire. Il intervient notamment dans le domaine de l'enseignement, des activités culturelles et sportives.

### Accord-cadre entre le Ministère de la Justice (DPJJ / DAP) et le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche (direction générale de l'enseignement et de la recherche)

**en cours de signature**

Cet accord-cadre vise à favoriser l'accès aux formations et métiers de l'agriculture et de la pêche, en proposant plusieurs niveaux d'intervention : information des publics, sensibilisation et orientation à travers des stages, présentation des certificats, titres, diplômes et inscription des publics dans une démarche pré-qualifiante, de qualification, d'obtention des diplômes dans le cadre d'une formation ou une VAE. Il vise également à initier des projets socio-éducatifs et culturels en partenariat et en lien avec les activités du monde agricole et rural. Il vise enfin à former les personnels de la PJJ et à informer ceux du Ministère de l'agriculture et de la pêche.

Accord-cadre entre le Ministère de la Justice, le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche et les Haras nationaux

***en cours de signature***

Cet accord-cadre prévoit une mise en œuvre d'activités culturelles communes et la participation de mineurs dans des événements culturels (de type équestres, chantiers d'insertion, etc...).

Accord-cadre entre le Ministère de la Justice, le Ministère de la Culture et de la Communication et l'association Cultures du cœur

**2007**

Cet accord-cadre vise à favoriser l'accès à la culture auprès des plus démunis en offrant une billetterie gratuite pour un certain nombre de spectacles, une médiation aux spectacles et une formation aux professionnels.

Accord-cadre entre le Ministère de la Justice, le Ministère de l'Education nationale et l'association 1000 mots

**2008**

Cet accord-cadre vise à promouvoir la lecture des mineurs en détention, les faire progresser dans l'apprentissage de la langue française et favoriser leur retour progressif vers les études et la formation.

Accord-cadre entre le Ministère de la Justice, le Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement (direction de la population et des migrations) et le fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations (FASILD)

**20 octobre 2005**

Le FASILD est un établissement public chargé d'intervenir sur la maîtrise de la langue pour les primo-arrivants et le soutien à l'intégration dans la perspective d'un égal accès aux droits. Cet accord-cadre permet de développer des actions conjointes en faveur des jeunes en difficultés immigrés ou issus de l'immigration (éducation, santé, insertion sociale et professionnelle, logement, actions culturelles).

Convention de collaboration entre le Ministère de la Justice (DPJJ / DAP) et le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (délégation interministérielle à l'insertion des jeunes)

**24 octobre 1994**

Cette convention a pour objectif de faciliter et généraliser l'accès aux droits et aux dispositifs d'insertion sociale et professionnelle par une collaboration étroite avec le réseau des missions locales et des permanences d'accueil, d'information et d'orientation.

Accord-cadre entre le Ministère de la Justice (PJJ / DAP) et la société nationale des chemins de fer (SNCF)

**21 février 2007**

Cet accord-cadre vise à préparer la sortie et l'accompagnement des personnes incarcérées, à soutenir les programmes destinés à favoriser la pratique du sport (partenariat SNCF avec les fédérations de boxe, judo, escrime et volley-ball), à favoriser le parrainage (association de bénévoles cheminots de la fondation solidarité) et à soutenir la mise en œuvre de mesures de réparation et de TIG.

## **B/ Cadre réglementaire**

### Dispositifs relais :

- circulaire n° 2006-129 du 21 août 2006 redéfinissant l'organisation et le pilotage des dispositifs relais afin de lutter contre le « décrochage » des jeunes.

### Statut de stagiaire de la formation professionnelle :

- note d'instruction DGEFP / CNASEA / PJJ du 12 février 2007 relative à la rémunération des stagiaires inscrits dans une action de formation professionnelle menée à partir des services de la PJJ

### CIVIS :

- circulaire DGEFP / DAP / DPJJ n° 2006-29 du 18 septembre 2006 relative au développement du contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) en faveur des jeunes de 16 à 25 ans placés sous main de justice

### Séjours à l'étranger :

- note DPJJ n° 286 du 12 mai 2005 relative à l'organisation des séjours à l'étranger des jeunes confiés par l'autorité judiciaire à la PJJ (secteur public et secteur associatif habilité)
- note DPJJ n° 671 du 23 juin 2006 relative aux séjours à l'étranger des jeunes confiés par l'autorité judiciaire aux secteurs public et associatif habilité

### Camps en France :

- circulaire DPJJ n° NOR JUS F0050065 du 2 juin 2000 relative à l'organisation des séjours et des camps
- note DPJJ n° 2007-00087341 du 3 août 2007 relative à l'organisation des séjours et des camps sur le territoire français

### Fonds social européen (FSE) :

- programme FSE / PJJ 2007-2013 - *en cours de finalisation*

## **CONCLUSION**

Le référentiel pédagogique sur l'activité invite à être actualisé au gré des nouvelles publications et nouveaux outils pertinents pour les publics d'apprenants en parcours d'intégration sociale et d'insertion scolaire et professionnelle.

Cette démarche évolutive implique de mutualiser les pratiques et les outils que les professionnels peuvent décliner à partir du cadre pédagogique préconisé.

L'accompagnement des professionnels dans cette démarche relève de l'animation interrégionale, comme indiqué dans la circulaire d'orientation relative à l'action éducative structurée par les activités de jour. A partir des éléments recensés par les territoires, il relève de la Direction de la protection judiciaire de la jeunesse d'en assurer une information nationale.